



LA PROXIMITÉ

C'EST NOTRE FORCE

RAPPORT ANNUEL

2012/2013

Éditoriaux

- ◆ **Éditorial de Jacques PÉLISSARD, Président** P. 2-3
- ◆ **Éditorial d'André LAIGNEL, 1^{er} Vice-président délégué** P. 4-5

Chapitre 1

L'AMF en action

- ◆ **Éditorial d'André ROSSINOT, Secrétaire général** P. 6-7
- ◆ **Territoires** P. 8-14
Décentralisation - Urbanisme - Environnement
Énergie - Économie
- ◆ **Services à la population** P. 15-20
Éducation - Culture - Social - Sport - Logement
Emploi - Santé - Politique de la ville
- ◆ **Moyens d'intervention** P. 21-23
Finances - Ressources humaines
- ◆ **Gestion locale** P. 24-25
Élections - Statut de l'élu - Mariage
Administration électronique
Haut débit et très haut débit fixe et mobile
- ◆ **Europe / international** P. 26-27

Chapitre 2

La vie du réseau

- ◆ **L'AMF au service des maires
et des présidents d'intercommunalités** P. 28-33
Une force de proposition et de représentation
Les commissions permanentes et groupes de travail
Les temps forts - Information et communication
- ◆ **Les services spécifiques** P. 34-35
Mairie 2000 - Fonpel
- ◆ **Les associations départementales de maires** P. 36-37

Chapitre 3

Les moyens financiers

- ◆ **Éditorial de Jean LAUNAY, Trésorier général** P. 38-39
- ◆ **Rapport du commissaire aux comptes
et présentation des comptes annuels** P. 40-41

Chapitre 4

Le trombinoscope

- ◆ **Le Bureau de l'AMF** P. 43
- ◆ **Le Comité directeur** P. 44-45
- ◆ **Les présidents d'associations départementales de maires** P. 46-47
- ◆ **L'organigramme des services de l'AMF** P. 48



Porter haut et fort **la voix** de l'AMF




Jacques Péliissard
Maire de Lons-le-Saunier (39)
Député du Jura
Président de la communauté
d'agglomération de Lons-le-Saunier
Président de l'AMF

L'AMF continue à porter auprès des pouvoirs publics un discours de vérité avec des propositions consensuelles et de bon sens pour promouvoir la commune, une institution résolument moderne.

Les valeurs qui nous guident sont toujours les mêmes : unité d'action, pluralisme, défense de tous les maires, urbains comme ruraux, dans le cadre d'un dialogue exigeant mais loyal avec l'État et les pouvoirs publics.

L'AMF a obtenu satisfaction dans de nombreux domaines

- Suite à l'assurance donnée par le Président de la République lors du 95^e Congrès et après l'adoption par le Parlement d'une disposition en ce sens, l'Agence France Locale a vu le jour officiellement le 22 octobre dernier. Elle complète, dans un esprit de responsabilité et de solidarité entre collectivités, l'offre bancaire existante et sécurise nos investissements dans une période économique difficile.
- Nous avons aussi obtenu que le FCTVA continue à évoluer en fonction des augmentations ou des baisses de TVA. Ce principe a permis de soutenir depuis 40 ans l'investissement public local alors que celui-ci sera fortement affecté par la diminution des dotations de l'État.
- Dans le cadre de la discussion parlementaire sur le 1^{er} projet de loi de décentralisation, nous avons obtenu au Sénat la suppression de dispositions qui compromettaient gravement l'autonomie des communes, comme l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains ou la mise en place d'une DGF territorialisée au profit des métropoles qui aurait coupé le seul lien entre l'État et les communes. Nous nous battons pour que ces dispositions ne figurent pas dans le texte définitif. Nous œuvrerons pour le rétablissement du Haut Conseil des territoires dont nous demandons la création depuis plusieurs années et qui doit être un lieu de concertation et de négociation avec l'État sur les politiques publiques nationales et européennes qui ont un impact sur les collectivités territoriales.
- S'agissant des rythmes scolaires, le Bureau de l'AMF a toujours été ouvert à la semaine de 4 jours et demi dès lors que celle-ci était plus favorable au rythme de l'enfant. Nous avons porté des demandes constantes : remise à plat du financement de la réforme, avec une pérennisation du fond d'amorçage, respect par la CNAF de l'équilibre de la réforme par l'allègement des normes et engagement d'une véritable concertation, desserrement du calendrier d'élaboration



du projet d'organisation de la semaine scolaire pour 2014. Le 9 octobre dernier, le Premier ministre a répondu à plusieurs de nos demandes : reconduction en 2014 du fonds d'amorçage prévu pour 2013, avec les mêmes modalités pour toutes les communes, ouverture d'une concertation avec la CNAF, délai supplémentaire pour le calendrier d'établissement du projet éducatif local pour 2014 et approche spécifique pour les maternelles. L'AMF est très attachée à des solutions durables dans l'intérêt des enfants et reste très mobilisée sur ce dossier.

De fortes attentes ne sont toujours pas satisfaites !

- Aujourd'hui, l'État doit comprendre qu'il ne peut plus imposer des charges nouvelles aux collectivités. Aussi, nous exigeons une diminution du coût des normes à hauteur de la baisse des dotations et une évaluation objective des transferts de charge qu'il impose.
- Nous avons fait connaître notre vive opposition au transfert automatique du plan local d'urbanisme aux communautés. Un PLUI doit être la traduction d'un projet politique partagé entre les communes et porté par les élus sur un périmètre pertinent. Dans le cadre de la discussion parlementaire sur le projet de loi ALUR, l'AMF fait des propositions pour permettre le transfert volontaire du PLU aux communautés.

L'AMF au service de ses adhérents

L'AMF demeure une force de convictions et de propositions et les maires ne sont pas des immobilistes. Notre 96^e Congrès sera l'occasion de poser, sans tabou, entre autres, deux questions fondamentales : « 36 769 maires, chance ou faiblesse pour la République ? », Quelle intercommunalité voulons-nous demain : celle fondée sur la coopération entre les communes avec une évolution du statut de communes nouvelles ou celle qui supprime les communes ?

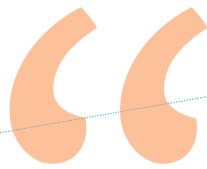
Les élections municipales de mars 2014 constitueront un temps fort de notre démocratie. En cette fin de mandat, je voudrais rendre hommage à tous les élus et notamment à toutes celles et à tous ceux qui ont choisi de ne pas briguer un nouveau mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur dévouement au service de nos collectivités et de notre pays.

Nous mettrons en place, à l'attention des nouvelles équipes municipales, et en liaison étroite avec les associations départementales, les Universités des Maires qui visent à les aider dans leur action au quotidien.



Jacques PÉLISSARD





Communes : non à l'anémie programmée

Ce dernier Congrès du mandat s'ouvre dans un contexte difficile où la question de l'avenir des communes se trouve posée.



André LAIGNEL

Ancien ministre

Maire d'Issoudun (36)

Président de la Communauté de Communes
du Pays d'Issoudun

1^{er} vice-président délégué de l'AMF

Nous avons apprécié, lors des États généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat, que le Président de la République affirme que « la commune était irremplaçable » et que les collectivités locales « n'étaient pas une charge » pour le Pays, mais « un atout pour réussir le redressement ».

Quel dommage que les actes semblent contredire ces justes affirmations. Aujourd'hui, beaucoup de maires se demandent si c'est par dilution ou à l'étouffé que le sort de leur commune va se jouer.

Non à la dilution

Les nombreux textes actuellement débattus, lois « Métropole » et « Logement » notamment, vont dans le même sens : affaiblir la commune, organiser sa dilution dans l'intercommunalité. Il en est ainsi du PLU que l'on voudrait rendre obligatoirement intercommunal, privant les maires de la compétence essentielle à la gestion locale qu'est l'urbanisme ; la mutualisation qui ne pourrait se faire que de manière « descendante » : de l'intercommunalité vers la commune, privant ainsi le maire de l'essentiel des personnels dont il dispose.

Des maires sans personnel, sans compétence d'aménagement et d'urbanisme et aux finances limitées, que resterait-il de leur capacité à répondre aux attentes de leurs concitoyens ? Faire de la commune une vassale de l'interco, progressivement privée de ses compétences et moyens, est une évolution inacceptable. En ces domaines comme en d'autres, ce sont les élus communaux qui doivent pouvoir choisir librement le degré d'intégration qui leur semble raisonnable.

Seule une commune forte dans une intercommunalité de projet peut maintenir le lien si précieux et nécessaire entre le maire et le citoyen, ce lien de proximité qui est la meilleure protection contre toute dérive extrémiste qui pèse comme un danger sur la France.

Soyons moderne, faisons de l'intercommunalité un OUTIL efficace au service des communes.

Monsieur le Président de la République, merci de rappeler à tous ce que nous avons si chaleureusement applaudi lors des États généraux du Sénat : « la commune est irremplaçable ».

Liberté, justice et confiance étaient alors les maîtres mots : nous n'en demandons pas plus.



Non à l'étouffement

Au-delà du risque de dilution dans l'intercommunalité, l'autre danger est celui de l'étouffement, financier bien sûr, mais aussi par l'empilement des normes et des tutelles.

Trois ans de gel de nos dotations, donc de baisse en euros constants, et maintenant une réduction, pour 2014 et 2015, de 1,5 milliard – dont 840 millions pour le bloc communal.

Dans le même temps, des charges nouvelles s'imposent à nous : Cnracl, revalorisation des catégories C, rythmes scolaires, Grenelle de l'environnement, accessibilité, hausse de la TVA...

Malgré quelques bonnes nouvelles dont il convient de remercier le gouvernement - ajustement du taux de remboursement de la TVA, prolongation de l'aide à la mise en œuvre des rythmes scolaires - et sans occulter les nécessités du redressement financier de la France compte tenu de l'état dans lequel l'actuel gouvernement a trouvé le Pays, force est de constater que l'effort demandé aux communes est non seulement conséquent mais risqué pour l'économie nationale.

Qui ne voit que le garrot financier se resserre, que le risque d'une panne sévère des investissements se profile et qu'à terme ce sont les services rendus à la population qui seront drastiquement réduits ?

Ce qui se joue, c'est l'avenir du modèle français, riche de ses services publics de proximité. L'affaiblir gravement serait un recul dommageable pour le développement économique, l'équilibre de nos territoires et la qualité de vie de nos concitoyens.

Les communes restent ce socle sur lequel est ancrée la démocratie, la capacité à vivre ensemble, la modernité de notre pays ; elles sont « un atout pour réussir le redressement ».

Alors, ni par dilution, ni à l'étouffé, il n'est envisageable d'accepter l'anémie programmée de la commune.

C'est le combat qui attend ceux qui seront encore parmi nous l'an prochain, c'est un combat qui rassemble au-delà des clivages traditionnels. Il mérite d'être engagé, il est indispensable de le gagner parce qu'il est celui qui permettra de relever les défis essentiels : solidarité, développement, démocratie, liberté !

André LAIGNEL

Communes

Intercommunalité

En faire un outil efficace au service des communes.



L'AMF

en ACTION



André ROSSINOT

Ancien ministre

Maire de Nancy (54)

Président du Grand Nancy

Secrétaire général de L'AMF

Légitimité et **représentativité** de l'AMF

Je suis heureux, comme secrétaire général de l'AMF, de porter à votre connaissance le rapport d'activité de l'Association pour l'année 2012-2013.

Pour cela, je m'appuierai sur quelques chiffres :

Huit réunions du Bureau, dix réunions du Bureau exécutif, trois réunions du Comité directeur : les instances de l'AMF ont un rythme de travail régulier et intense. Au cours de ces réunions, l'AMF a pris position sur tous les sujets concernant les communes et les intercommunalités : grands projets de loi (décentralisation, logement et urbanisme, école et rythmes scolaires, finances...), débats nationaux (grande conférence sociale, conférence environnementale, débat national sur la transition énergétique, conférence des finances publiques locales...), projets structurants (création de l'Agence France Locale, modernisation de l'action publique...), partenariats (contrat tripartite avec l'État et La Poste, gendarmerie nationale, UNICEF...), questions européennes (directives marchés et concessions, programmation des fonds structurels...) et internationales. La liste est loin d'être exhaustive.

145 saisines écrites du gouvernement, 17 audiences ministérielles : les positions de l'AMF sont portées directement auprès des ministres, voire auprès du Premier ministre ou du Président de la République lorsque leur importance l'exige. L'AMF est un interlocuteur de l'État au plus haut niveau et, grâce à sa forte représentativité politique, géographique et démographique, elle est incontournable.



30 réunions des commissions permanentes et 30 réunions des groupes de travail de l'AMF : les élus de l'AMF impliqués sur une ou plusieurs thématiques les suivent en permanence et contribuent activement aux prises de position du Bureau qui deviennent les positions publiques de l'Association, en proposant des rapports, en recueillant de l'information, en participant à des auditions parlementaires ou à des groupes de travail. Leur implication est essentielle et mérite d'être soulignée.

2 700 maires participent à environ 500 commissions consultatives nationales et locales : à tous les échelons du territoire, l'AMF est représentée et fait entendre sa voix, c'est-à-dire celle de ses adhérents, dans les travaux de ces instances. Ce travail est lourd et fastidieux pour les élus qui sont désignés pour la représenter mais il est indispensable d'être sur tous les fronts ! Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

8 500 conseils aux adhérents donnés par téléphone, email ou courrier, 60 déplacements dans les associations départementales, 1 200 réunions de travail : c'est l'activité des 70 permanents de l'AMF qui, sous l'autorité du directeur général des services apportent, chaque jour, leur expertise au service des adhérents de l'association et défendent leurs positions face à leurs interlocuteurs. Sans eux, l'activité de l'AMF ne serait pas ce qu'elle est.

48 communiqués de presse, un magazine mensuel et son supplément rénovés, une newsletter quotidienne, un site internet : parce que l'AMF doit se faire entendre largement, elle communique régulièrement et efficacement auprès de tous les relais d'opinion.

Enfin, 11 241 participants au Congrès de novembre 2012 : c'est la preuve de votre fidélité au grand rassemblement annuel de l'AMF. C'est aussi la preuve de notre vitalité associative.

C'est grâce à l'investissement de tous que l'AMF peut vous présenter aujourd'hui le résultat de son action en 2012 et 2013, dont je vous invite à prendre connaissance dans les pages qui suivent.

André ROSSINOT



Représentativité

L'AMF est un interlocuteur de l'État au plus haut niveau.

Territoires

Nouvelle étape de décentralisation

Dans le débat, l'AMF défend des principes fondamentaux : libre administration locale, clause générale de compétence aux communes, construction intercommunale forte au service des habitants et complémentaire avec l'action de ses communes membres, interdiction de tutelle d'une collectivité sur une autre, subsidiarité, péréquation, droit à l'initiative et à l'expérimentation.

Projets de loi de décentralisation

Lors de la présentation des trois projets de loi de décentralisation en avril 2013, l'AMF a regretté l'absence d'une grande loi d'orientation et a appelé l'attention sur la nécessaire cohérence de ces textes avec les autres projets de loi en cours (énergie, urbanisme-logement, politique de la ville...). Elle a demandé une étude d'impact financier afin de s'assurer que la réforme aboutira bien à maîtriser les dépenses publiques, ce qui constitue l'objectif partagé par tous.

LES GRANDS PRINCIPES

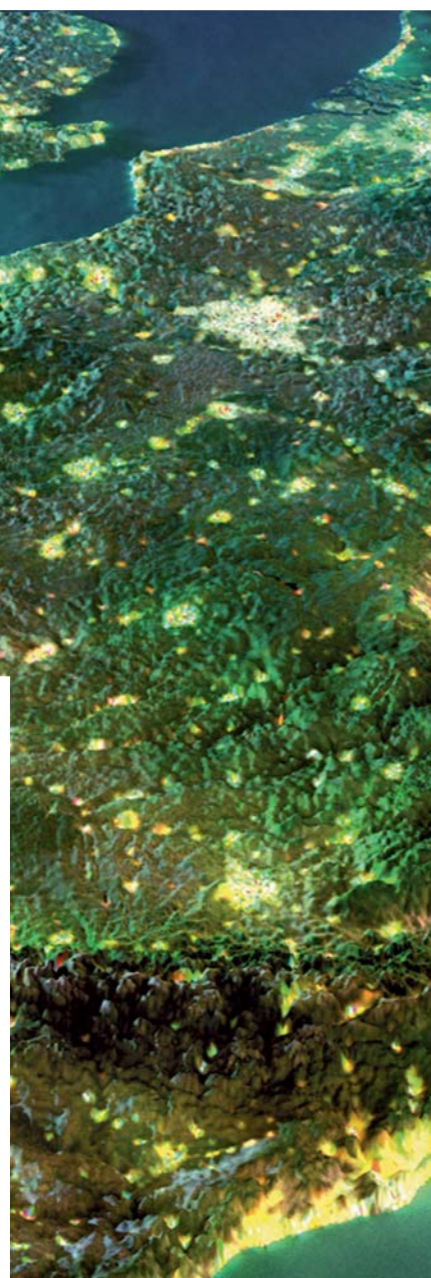
Dans le cadre de l'examen du premier texte « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles », l'AMF a rappelé :

- **l'importance de renforcer le partenariat entre l'État et les collectivités.** La création du Haut Conseil des territoires doit constituer le cadre du dialogue et de la négociation entre l'État et les collectivités sur les politiques nationales et européennes ayant un impact sur elles, sans se substituer au Sénat. L'AMF entend y tenir toute sa place pour représenter les communes et les communautés.
- **la nécessité d'améliorer la coordination**

des compétences entre les trois niveaux de collectivités en veillant au respect du principe constitutionnel de non tutelle. La reconnaissance de chefs de file, chargés d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs groupements pour l'exercice de compétences partagées, impose une démarche claire de co-production des politiques publiques. L'AMF s'est opposée à l'élaboration obligatoire d'une multitude de schémas régionaux et départementaux, accompagnés de contraintes financières et susceptibles de placer les communes et les communautés dans une situation d'exécutantes. Elle a

plaidé pour que les conférences territoriales de l'action publique travaillent dans un cadre souple de concertation. Pour garantir une composition respectueuse de la diversité des territoires, l'AMF a proposé de faire désigner les membres élus par les associations départementales de maires.

Satisfaite que les communes et les communautés soient reconnues chefs de file en matière de mobilité durable, l'AMF a demandé que ce rôle leur soit également attribué pour l'offre et l'accès aux services publics de proximité, le développement local et l'aménagement de l'espace.



● LES MÉTROPOLIS

L'AMF soutient la création de métropoles d'équilibre européen avec un statut adapté aux enjeux de leur développement et de leur rayonnement. Leur création doit se faire en toute clarté institutionnelle et avec le consentement des communes qui les composent car la métropole implique des responsabilités importantes et des transferts de compétences définitifs. L'AMF s'oppose à l'introduction de l'élection au suffrage universel direct des élus métropolitains qui crée de fait une nouvelle collectivité territoriale supplémentaire sans rationalisation d'aucun autre niveau : cette décision ne saurait être prise sans une analyse des conséquences sur le rôle et la place des communes. Elle a également défendu l'institutionnalisation des conseils de maires et refusé la création d'échelons intermédiaires dans les métropoles de droit commun.

Favorable au renforcement de leurs compétences dans les domaines stratégiques, elle a proposé de réserver certains transferts aux actions métropolitaines (opérations d'aménagement, actions de valorisation du patrimoine naturel...) afin de pouvoir les adapter au territoire. Concernant le droit au logement opposable (DALO) ou la compé-

tence hébergement, dont l'hébergement d'urgence, l'AMF a rappelé que leur mise en œuvre relève en premier lieu de la solidarité nationale et de l'État, dans le respect des principes de mixité sociale en lien avec les communes.

L'AMF n'est pas hostile au principe d'une DGF territorialisée, mais la suppression de tout lien financier direct avec l'État ne peut pas être imposée à une commune contre son gré. De même, il n'est pas concevable de placer les communes dans une situation de dépendance fiscale vis-à-vis de la métropole en lui affectant tout ou partie des impôts ménages contre leur volonté.

Parallèlement, l'AMF s'est prononcée favorablement à l'abaissement du seuil de création des communautés urbaines afin que les grandes agglomérations puissent renforcer leur intégration sur la base du volontariat et après consultation des communes.

L'AMF a enfin appelé l'attention sur les incidences financières de ces créations et demandé qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur les autres territoires.



● LES AUTRES DISPOSITIONS

S'agissant plus généralement de l'évolution des communautés, l'AMF a rappelé son attachement à la libre définition de l'intérêt communautaire par les élus, considérant que la suppression de cette notion, qui disparaît pour de nombreuses compétences, est un recul au regard du principe de subsidiarité et de la nécessité d'adapter l'exercice de nombreuses compétences aux spécificités des territoires.

Favorable aux dispositions relatives à la décentralisation et à la dépenalisation du stationnement, l'AMF estime qu'elles sont de nature à améliorer la maîtrise par la collectivité de sa politique de déplacement et à permettre un meilleur rendement des recettes. Toutefois, elle a demandé que dans la répartition des ressources ainsi dégagées, les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas lésées et que leurs recettes attribuées antérieurement soient préservées.

Enfin, l'AMF s'est fermement opposée à tout transfert obligatoire et intégral de la gestion des milieux aquatiques, dont l'impact financier est considérable, aux communes et aux intercommunalités. Depuis le début des débats, l'AMF est attentive à ce qu'aucun transfert de compétence ne soit décidé sans financement suffisant garanti.

Territoires

Urbanisme



Alors que les adhérents de l'AMF réclament de la stabilité dans le droit de l'urbanisme, celui-ci a de nouveau fait l'objet de plusieurs réformes.

Ainsi, plusieurs décrets d'application issus des lois « Grenelle » ont fait l'objet de réunions de concertation, les deux plus importants portant sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme et sur l'évaluation environnementale. Sur ce dernier texte, l'AMF a obtenu une réduction du champ des documents d'urbanisme soumis systématiquement à évaluation environnementale. Des notes de présentation ont été mises en ligne sur le site de l'AMF.

Un premier projet de loi sur la mobilisation du foncier public, avec une partie importante sur le logement social, a été voté. L'AMF avait été auditionnée à plusieurs reprises au Sénat puis à l'Assemblée nationale.

LE PROJET DE LOI ALUR

Une concertation approfondie a été lancée par la Direction de l'urbanisme, de l'habitat et des paysages sur le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), présenté en conseil des ministres le 26 juin 2013.

Nombre de dispositions reposent sur le principe que l'étalement urbain est principalement le fait des maires ruraux et péri-urbains et durcissent en conséquence les dispositions déjà très sévères de la loi Grenelle II. L'AMF, principalement par la voix de son président et de Pierre Jarlier, sénateur-maire de Saint-Flour, président de la commission Urbanisme, a fait régulièrement valoir son point de vue pour appeler à plus de souplesse et d'adaptabilité selon les territoires.

Le projet de loi prévoit par ailleurs de transférer, de plein droit et sans aucun avis ou décision des conseils municipaux, la compétence en matière de plans locaux d'urbanisme aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

De façon constante, l'AMF a fait valoir son opposition ferme à ce transfert automatique. Toutefois, lorsque les enjeux le justifient au sein d'un périmètre pertinent, l'AMF souhaite encourager une approche intercommunale de l'urbanisme portée volontairement par les communes et a présenté un amendement en ce sens. Le dispositif proposé s'appuie sur le principe d'un urbanisme intercommunal fondé sur une co-construction entre les communes membres et leur communauté.

En parallèle à l'écriture du projet de loi, le Conseil général de l'environnement et du développement durable a été missionné pour travailler sur le PLU et sur le droit de préemption notamment. Sur ce dernier point, l'AMF a appelé à ne pas complexifier la procédure et à améliorer la qualité de l'information à destination de l'autorité compétente pour préempter.

LES ORDONNANCES

Le plan d'urgence pour le logement a concerné également le droit de l'urbanisme, une loi ayant autorisé le gouvernement à prendre quatre ordonnances le réformant.

La première sur le contentieux reprend une partie des propositions issues d'un groupe de travail du Conseil d'État, présidé par Daniel Labetoulle. Lors de son audition, l'AMF a formulé des propositions sur l'amélioration du contentieux des autorisations de construire, élaborées avec des acteurs de la construction et de l'aménagement (FPI, USH, SNAL, Conseil supérieur du notariat). Elle a par ailleurs élargi ses propositions au contentieux de la planification. L'ordonnance du 18 août 2013 et le décret sur le contentieux vont dans le bon sens, permettant d'accélérer le règlement des litiges et de prévenir les contestations dilatoires ou abusives. L'intérêt à agir des personnes privées et morales est circonscrit, s'appréciant à la date d'affichage en mairie de la demande d'autorisation. Le juge dispose en outre de nouveaux moyens pour accélérer le traitement des recours : il pourra fixer une date au-delà de laquelle des moyens nouveaux ne pourront plus être





invoqués et les possibilités d'annulation partielle des permis de construire sont améliorées. En cas de recours abusifs, il sera désormais possible de demander la condamnation à des dommages et intérêts directement au juge administratif. Dans les zones tendues, les litiges portant sur des projets de logement de grande envergure seront traités en premier et dernier ressort par les cours administratives d'appel. Enfin, les transactions conduisant à un désistement monnayé dans le cadre d'un tel contentieux feront désormais l'objet d'un enregistrement auprès de l'administration fiscale.

La seconde ordonnance porte sur la création d'un géoportail de l'urbanisme, auquel l'AMF a contribué en participant à un groupe de travail animé par le ministère et l'IGN. Enfin, deux projets d'ordonnances sur la densification et sur la procédure intégrée pour le logement ont également fait l'objet de concertation. Pour la première, il s'agit de faciliter, au choix de la collectivité, les opérations de surélévation d'immeubles et de transformation de bureaux en logements.

Pour la seconde, il s'agit de permettre, lorsque des opérations de logements nécessitent l'évolution de plusieurs documents de planification et de servitudes d'intérêt général, de le faire conjointement et de façon accélérée.

● INGÉNIERIE

Alertée par les associations départementales de maires et de présidents d'EPCI, l'AMF a saisi en décembre 2012 la ministre de l'Égalité des territoires et du logement sur la disparition de l'ATESAT envisagée par l'État dès 2013 alors même que ce service technique de l'État permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets, notamment les plus complexes. Il a été maintenu en 2013 mais la vigilance se poursuit.

Eco-quartiers

L'AMF participe au travail de concertation sur le processus de labellisation des éco-quartiers. Elle suit également les travaux menés pour l'élaboration d'un référentiel européen « ville durable ».

Environnement

● CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

L'AMF a participé activement aux deux premières Conférences environnementales, organisées par le gouvernement aux mois de septembre 2012 et 2013, dont l'objectif était de débattre et de définir les mesures et les moyens à mettre en œuvre pour permettre une véritable transition écologique.

L'AMF s'est attachée à rappeler le rôle essentiel et l'engagement indéfectible des maires pour la préservation de l'environnement et plus largement le développement durable des territoires. Elle a souhaité que ces travaux s'inscrivent dans le prolongement de ceux du Grenelle de l'Environnement et rappelé les positions et propositions formulées alors par son Bureau.



En outre, l'AMF a également indiqué au gouvernement qu'elle entendait, comme à son habitude, demeurer un partenaire de l'État constructif mais non moins exigeant pour que le processus engagé tienne compte du contexte financier de plus en plus contraint des collectivités locales et s'attache à trouver les moyens de mettre en œuvre sereinement, et dans la durée, des objectifs ambitieux mais réalistes et porteurs de développement local.

Territoires

● DÉCHETS

Active depuis plus de 20 ans dans la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur, l'AMF a décidé d'en faire un bilan et d'engager une réflexion sur l'avenir du dispositif français de tri et de recyclage des déchets. Elle a donc invité les différents acteurs concernés à débattre des questions de fond, telles que la responsabilité des collectivités locales, la place de l'économie sociale et solidaire, la propriété des matériaux triés, l'optimisation des centres de tri.

Le suivi des filières a mobilisé ses services, en particulier lors du renouvellement des agréments d'Ecofolio et d'Eco-TLC (filière papiers et filière textiles) et de la création des nouvelles filières pour les meubles (Eco-mobilier et Valdélia), les produits dangereux des ménages (Eco-DDS) et les aiguilles des patients en auto-traitement (DASTRI).

Dans un contexte économique difficile, l'AMF a obtenu d'Ecofolio une augmentation des sommes allouées aux collectivités de 10 millions d'euros (portant l'enveloppe globale de 60 à 70 millions d'euros) et la garantie que les sommes prévues seront effectivement versées aux

collectivités soit sous forme de soutiens aux tonnes recyclées, soit sous forme d'aides à l'amélioration des dispositifs de collecte.

Enfin, l'AMF est restée vigilante sur les mesures susceptibles d'augmenter les charges du service de gestion des déchets, comme l'augmentation du taux de TVA ou de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

36 000 pour le tri

Plus d'une vingtaine de réunions ont été organisées, en partenariat avec des associations départementales, sur la mobilisation des habitants en faveur du tri de leurs déchets. Les thèmes « urbanisme et logement », « espace public et propreté », « manifestations sportives et culturelles », « famille et éducation », « accueil des touristes » et « accueil des nouveaux adhérents » ont fait l'objet d'échanges entre les maires présents. Quarante exemples de ces pratiques ont été réunis dans une publication.



● EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2013, la politique de l'eau a fait l'objet de nombreux débats, notamment dans le cadre des projets de loi pour la décentralisation ou du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. À l'occasion de nombreuses auditions auxquelles l'AMF a participé, elle a plaidé pour la préservation de l'organisation territoriale de la politique de l'eau, fondée sur l'existence de bassins et sur une gouvernance partagée entre les acteurs de l'eau. Elle a publiquement exprimé son opposition aux tentatives de prélèvement sur les budgets des agences de l'eau.

Dans une même logique, l'AMF a rappelé que les territoires ruraux devaient pouvoir bénéficier d'un accompagnement pérenne et renforcé de la part des agences de l'eau dont le champ d'action est régulièrement élargi.

L'AMF a contribué à la révision de l'arrêté de 2007 relatif à la collecte, au

transport et au traitement des eaux usées, proposée par le ministère. Comme chaque année, l'AMF a suivi les travaux du comité national de l'eau sur la gestion des services d'eau. Elle a notamment contribué à l'élaboration du rapport du MEDDE « Comment améliorer le financement et la durabilité des services publics d'eau et d'assainissement français ? » paru en février 2013.

L'AMF a également été signataire de la charte pour la qualité des réseaux d'eau potable présentée par l'ASTEE lors de son congrès en juin 2013 et dont l'objectif est de diffuser des outils pratiques aux élus. Elle

● MODERNISATION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

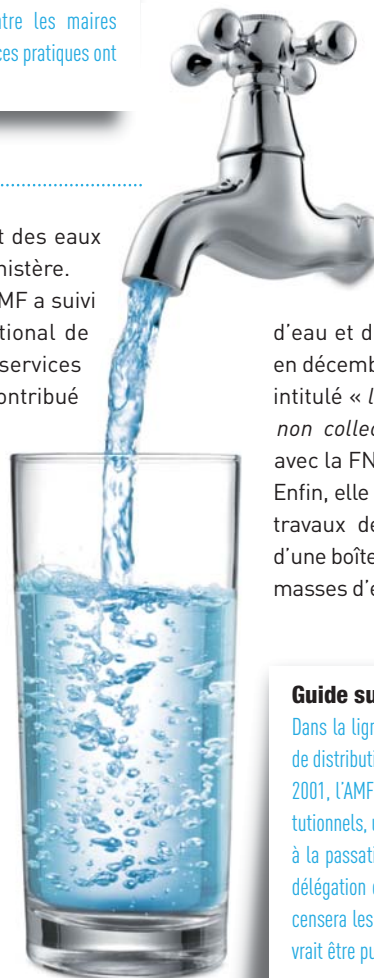
L'AMF a participé à la consultation sur la modernisation du droit de l'environnement. Elle a fait part des inquiétudes des maires concernant le manque de cohérence entre certains textes, source d'incertitude juridique. Elle a signalé l'importance d'harmoniser les polices environnementales et d'améliorer la constatation des infractions, ainsi que les procédures de sanctions applicables. Enfin, elle a demandé d'envisager de raccourcir les délais de procédures tout en respectant les droits des recours.

a participé à la réalisation d'un guide d'information sur l'inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement. Elle a publié en décembre 2012 un Cahier des réseaux intitulé « la commune et l'assainissement non collectif », réalisé en partenariat avec la FNCCR.

Enfin, elle a poursuivi sa participation aux travaux de la FNAB pour l'élaboration d'une boîte à outils sur la préservation des masses d'eau par l'agriculture biologique.

Guide sur la DSP d'eau potable

Dans la lignée du Guide de l'affermage du service de distribution d'eau potable qu'elle avait publié en 2001, l'AMF a entamé, avec d'autres acteurs institutionnels, un travail de rédaction d'un guide relatif à la passation et à la gestion des conventions de délégation de service public d'eau potable qui recensera les bonnes pratiques en la matière. Il devrait être publié dans le courant de l'année 2014.





◆ BIODIVERSITÉ

Lors de la première conférence environnementale, le gouvernement avait annoncé l'élaboration d'une loi-cadre sur la biodiversité. Un premier projet a été présenté au printemps 2013. Ce texte comporte des mesures de protection de la biodiversité et prévoit la mise en place d'une agence nationale regroupant un certain nombre de structures existantes (Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux, Observatoire national de la biodiversité, ONEMA...).

L'AMF a fait part au ministère de la nécessité de garantir à tous les niveaux de collectivités l'accès aux politiques de soutien de la future agence. Dans le cas où l'agence de biodiversité devrait intégrer en son sein l'ONEMA, l'AMF a demandé que le budget correspondant



continue d'être exclusivement affecté aux projets des territoires en lien direct avec l'eau.

L'AMF a en outre pesé pour que cette future loi ne soit pas l'occasion de renforcer les normes qui encourageraient une « sanctuarisation » des espaces naturels au détriment du développement des territoires.

Par ailleurs, elle a continué à suivre les travaux du comité national « trame verte et bleue » et de la stratégie nationale de la biodiversité.

◆ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme chaque année, l'AMF a participé largement à de nombreuses opérations partenariales visant à diffuser et généraliser les pratiques exemplaires des collectivités en matière de développement durable (Rubans du développement durable, Observatoire national des agendas 21, Eco city...).

Au plan international, l'AMF a été auditionnée sur l'implication des collectivités pour la préparation de la 21^e Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015. Elle y a affirmé son intention d'être un partenaire engagé dans la sensibilisation des élus aux enjeux de la COP 21.

◆ FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

En 2013, l'AMF a participé activement aux travaux du Comité pour la fiscalité écologique (CFE) installé de façon pérenne en décembre 2012. L'AMF y a défendu notamment le principe selon lequel toute nouvelle mesure fiscale envisagée devrait être débattue au regard de son impact financier et de son rapport « coût/bénéfice », en intégrant également les coûts indirects de cette mesure.

◆ RISQUE INONDATION

Les travaux sur la stratégie nationale de prévention des inondations se sont poursuivis en présence des élus représentant l'AMF. Un texte définitif sur le rôle et les missions de chacun des acteurs devrait aboutir dans les prochains mois. Dans le cadre des débats sur le projet de loi « métropoles », l'AMF s'oppose à une attribution aux seuls EPCI de la compétence « prévention des inondations », dès lors que les ressources financières nouvelles ne sont pas connues et que la stratégie nationale n'a pas encore été arrêtée.



Territoires

Énergie

● DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

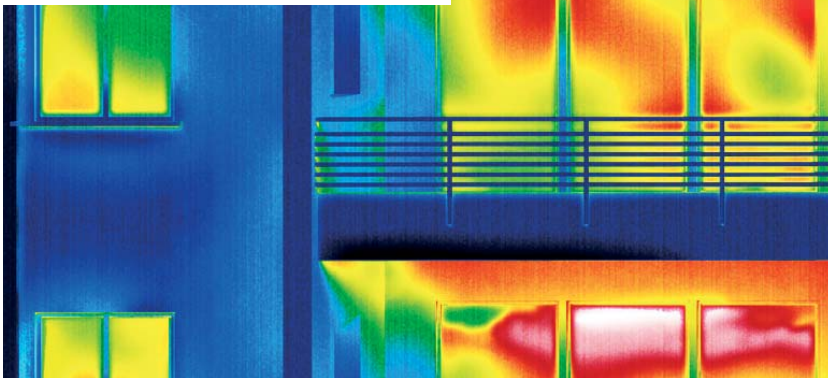
L'AMF s'est fortement investie dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. Elle a largement défendu les intérêts du bloc local en veillant à ce que la transition énergétique soit envisagée conformément aux principes suivants : ancrage territorial des politiques énergétiques, subsidiarité et péréquation tarifaire nationale, recherche de leviers financiers et techniques pour accompagner et soutenir les actions des collectivités.

À travers les positions prises par son Bureau, l'AMF a demandé que le rôle des communes soit clairement reconnu et précisé, en particulier dans la future loi sur la transition énergétique.

L'AMF a également lancé en juin 2013 avec le magazine Valeurs Vertes, un cycle de réunions de « think-tank ».

● RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Le programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés des ménages les plus précaires, « Habiter Mieux », confié à l'Anah, a été renforcé par le gouvernement avec le plan de rénovation énergétique de l'habitat - PREH - auquel l'AMF s'associe en informant les élus locaux.



● HABITAT PRIVÉ



Du fait de la réorientation des objectifs de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) vers les propriétaires occupants modestes en 2011, et de la lutte contre l'habitat indigne, les modalités d'attribution des aides, mais également le conventionnement des logements, ont été de nouveau remaniés en 2012. L'AMF, au côté des autres associations d'élus, a obtenu des allègements concernant l'habitat en zone rurale, ainsi que sur les travaux pris en compte en matière de rénovation énergétique. Elle a également, en parallèle au projet de loi ALUR, participé aux réflexions engagées par la DIHAL sur la lutte contre l'habitat indigne.

Économie

● LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)



Lors de l'actualisation des critères de classement des communes en ZRR, l'AMF a saisi la ministre de l'Égalité des territoires de sa forte préoccupation pour les communes qui sortiraient du classement et a demandé une période transitoire pendant laquelle ces communes pourraient encore bénéficier des avantages ZRR. Le groupe de travail Développement économique, la commission des Communes et territoires ruraux et la commission des Finances de l'AMF ont souhaité que ce dispositif soit évalué afin d'en préciser les objectifs et de faire évoluer les critères de classement si nécessaire.

FISAC

Saisie par la ministre de l'Artisanat, du commerce et du tourisme sur la réforme du FISAC, l'AMF a mené une enquête auprès de ses adhérents. Le résultat fait apparaître que le FISAC, tout en pesant modestement sur le budget de l'État, permet localement de sauver des emplois, des entreprises et de mettre en œuvre de véritables stratégies territoriales. Il devrait être un outil de stimulation et non de sauvegarde. L'AMF s'en est fait l'écho auprès de la ministre.

Services à la population

Les services publics de proximité
au cœur de l'activité des communes
et des intercommunalités.

Dans ces différents domaines, l'AMF agit avec constance pour que les réformes intègrent les contraintes des élus.

Éducation

LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE

Suite à sa participation à la concertation nationale, l'AMF a suivi de très près l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Auditionnée successivement au Conseil économique, social et environnemental, à l'Assemblée nationale et au Sénat, elle a rappelé ses positions sur plusieurs points :

- scolarisation des enfants de moins de trois ans : elle a demandé que soit clarifiée la notion d'environnement social défavorisé, notamment par rapport au



projet de refonte de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, et a obtenu la comptabilisation de ces enfants dans les effectifs des écoles qui les scolarisent.

- Numérique : la loi met l'accent sur la formation des enseignants et le développement des ressources numériques innovantes, comme l'avait demandé l'AMF. Le développement par l'UGAP d'offres d'achat d'équipements attractives, incluant la maintenance, et l'incitation au raccordement au très haut débit des écoles répondent à ses demandes.

- Conseils d'école : l'AMF a proposé un amendement renforçant la représentation des communes ou des EPCI, qui n'a toutefois pas été adopté.

Si l'AMF a souscrit aux objectifs posés par la loi, elle a, en revanche, regretté l'absence d'évaluation financière des mesures pour les communes et les EPCI.

RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires a fait l'objet de travaux intenses de l'AMF et de nombreux échanges avec les services de l'État. L'AMF a systématiquement rappelé que, si les maires sont globalement favorables au retour à la semaine de neuf demi-journées dans l'intérêt de l'enfant, ils s'inquiètent vivement des conditions d'organisation de la nouvelle semaine scolaire et des conséquences financières, et demandent un délai raisonnable pour bâtir un projet de qualité.

L'AMF a obtenu gain de cause sur plusieurs points : application de la réforme sur deux ans, fonds d'aide de 250 millions d'euros, report des délais de décision, proposition du maire, à côté du conseil d'école, sur l'organisation de la semaine scolaire, allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires, bilan financier de la réforme par l'Éducation nationale avant la rentrée 2014, participation de la CNAF.

Services à la population



Mais elle a alerté plusieurs fois le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale de l'insatisfaction des maires sur le volet financier de la réforme, réitérant sa demande de pérennité du fonds d'amorçage et que, dans l'immédiat, les 250 millions d'euros soient effectivement distribués aux communes. Elle leur a signalé le caractère inacceptable du non respect par la CNAF de l'allègement des taux d'encadrement pour l'ensemble du temps

périscolaire, la Caisse ne l'appliquant que pour les 3 nouvelles heures périscolaires. Enfin, elle a demandé un desserrement du calendrier d'élaboration du projet éducatif territorial pour l'application de la réforme en 2014.

Sur ces différents points, l'AMF a obtenu l'engagement de discussions, toujours en cours, avec le gouvernement et la CNAF. Le Premier ministre a déjà décidé de maintenir l'aide financière de l'État à toutes les communes à la rentrée 2014.

● ÉVALUATION DES POLITIQUES SCOLAIRES

L'AMF a été associée à deux évaluations de politiques publiques concernant la scolarisation des enfants handicapés et les territoires prioritaires.

Sur le premier sujet, l'AMF a demandé d'associer les maires aux décisions des Maisons départementales des personnes handicapées et de l'Éducation nationale et fait part de leurs difficultés croissantes pour accueillir ces enfants



dans les services périscolaires. Elle a aussi mené une enquête auprès des élus pour déterminer le coût que représente l'accueil d'un enfant handicapé sur les temps scolaire et périscolaire.

Sur le second sujet, elle a insisté auprès de la ministre déléguée à la Réussite scolaire sur l'articulation des dispositifs existants et sur la pérennité des financements de l'État.

● CARTE SCOLAIRE

Auditionnée par la Cour des comptes sur les impacts pour les communes des modalités de gestion des personnels enseignants, l'AMF a fait part du mécontentement des maires sur les conditions des concertations engagées localement par les académies. Ils demandent l'établissement d'un réel cadre de concertation sur l'élaboration de la carte scolaire, fondé sur une estimation partagée et prospective des effectifs scolaires et sur des délais raisonnables d'application.

● RESTAURATION SCOLAIRE



Le groupe de travail Restauration collective a poursuivi ses travaux sur les conditions d'accès des enfants au service de restauration scolaire en lien avec le ministère de l'Intérieur, le ministère délégué à la Réussite scolaire et le Défenseur des droits. L'AMF a donné son accord à la suggestion de ce dernier de rédiger un guide pratique à destination des élus, solution plus adaptée que la création d'un droit d'accès à la cantine prévue par plusieurs propositions de loi, à laquelle elle s'est opposée, notamment lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, l'AMF a examiné avec le ministère de l'Agriculture les questions liées aux circuits courts et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Culture

ACTEURS CULTURELS

À Avignon, l'AMF a organisé avec les principales associations d'élus une rencontre intitulée "Et maintenant, la culture, on fait comment?". À cette occasion, a été signée une déclaration présentant quinze engagements pour refonder l'ancrage des politiques culturelles au cœur des politiques publiques dans un contexte budgétaire durablement contraint. L'AMF a aussi participé à une table-ronde au Sénat sur les EPCC, en soulignant l'intérêt de cet outil pour le développement culturel.

PATRIMOINE

Lors de son audition au Sénat sur le projet de loi de finances pour 2013, l'AMF s'est inquiétée de la baisse des crédits de l'État aux projets de restauration des monuments ne lui appartenant pas. Interrogée dans le cadre de l'évaluation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les monuments historiques, l'AMF a fait valoir la nécessité pour les petites communes de continuer à bénéficier de l'aide de l'État et de l'intérêt de diffuser aux élus des guides pratiques synthétiques. Enfin, sur le projet de loi sur les patrimoines, elle a plaidé pour des dispositifs plus simples pour les communes, notamment pour les documents d'urbanisme.

CRÉATION ARTISTIQUE

Consultée par le ministère de la Culture sur les avant-projets de loi d'orientation sur la création artistique, l'AMF a reconnu l'importance de mieux cadrer l'intervention des professionnels mais a regretté de voir coexister des régimes juridiques différents selon le type d'intervention des professionnels. L'AMF a également participé aux premiers travaux d'évaluation de la politique du spectacle vivant et aux réflexions visant à mieux faire connaître les schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles (Solima) et le dispositif des cafés-culture.



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

À plusieurs reprises, l'AMF s'est inquiétée des moyens que les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture entendent mobiliser pour soutenir le projet de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à l'école. Elle a rappelé que les actions des communes ne peuvent que compléter celles de l'État, et non s'y substituer.

LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Concernant les travaux du ministère de la Culture visant à soutenir les librairies indépendantes, l'AMF s'est montrée réservée sur la proposition de réduire les rabais autorisés pour les ventes de livres aux collectivités.

SACEM

L'AMF et la Sacem ont débuté en 2013 la seconde étape de la renégociation du protocole d'accord sur deux points : la possibilité d'étendre aux communes de 5 000 habitants et moins le dispositif forfaitaire adopté en 2012 pour les communes de 2 000 habitants et moins, moyennant des aménagements ; examiner l'extension, sous conditions, du champ du protocole d'accord aux associations et comités des fêtes.

TNT



L'AMF a demandé au CSA que soient résolues rapidement les difficultés de réception rencontrées par certains territoires isolés ou concernés par des brouillages. Elle a aussi attiré son attention sur les inquiétudes de maires depuis la suppression de l'aide financière prévue pour les collectivités territoriales diffusant la TNT. Suite au rapport du CSA sur l'avenir des normes de diffusion de la TNT, l'AMF a considéré qu'un nouveau changement de norme ne pouvait être accepté qu'avec une amélioration sensible de la couverture des territoires en TNT et une aide de l'État à destination des foyers modestes.

CIRQUES ET FÊTES FORAINES



Des réunions sur les cirques et sur les fêtes foraines ont été organisées afin d'établir un état des lieux des difficultés éprouvées par les communes et les professionnels avant les élections municipales.

Services à la population

Social



PERSONNES ÂGÉES

L'AMF a participé à l'ensemble des réunions du Comité de pilotage de la Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA), installé par la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'autonomie.

L'AMF a fait valoir que les politiques communales en faveur des personnes âgées se sont largement développées ces dernières années, permettant une meilleure prise en compte des besoins de cette population, tant en matière de services que d'accès aux équipements de la commune, de participation à la vie locale ou d'adaptation de la ville ou des logements.

Elle a demandé que les initiatives des maires soient concrètement soutenues et sans nouvelles contraintes.

PETITE ENFANCE

Auprès de la ministre déléguée chargée de la Famille, du Haut conseil de la famille, de la Caisse nationale des allocations familiales, de la Cour des comptes ou de la Direction générale de la cohésion sociale, l'AMF fait remonter régulièrement les préoccupations des maires en matière d'accueil de la petite enfance.

Elle fait valoir le rôle primordial des communes et des intercommunalités dans le développement de services aux familles et notamment de structures d'accueil du

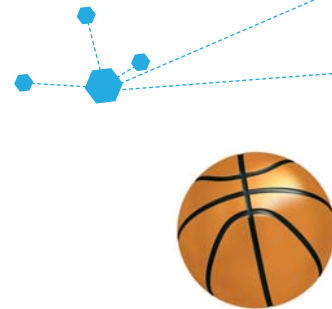


jeune enfant. L'AMF demande le développement de filières de formations plus accessibles aux métiers de la petite enfance, la diversification des modes d'accueil, des financements pérennes pour gérer ces structures qui, par essence, ne génèrent pas de ressources croissantes.

Réagissant à l'annonce du gouvernement de créer 275 000 nouvelles solutions d'accueil, l'AMF a rappelé le rôle indispensable des communes dans la mise en œuvre de ce plan, tant en matière de financement que de responsabilité. Elle a également relayé les inquiétudes des élus liées au mode de gouvernance de cette

compétence facultative, rappelant que les maires sont opposés à la mise en place de schémas de développement prescriptifs et qu'ils disposent de budgets de plus en plus contraints pour gérer cette compétence.

L'AMF souhaite la mise en place d'un partenariat équilibré avec la CNAF. Elle a d'ailleurs demandé à de nombreuses reprises à être associée aux concertations de la COG 2013/2017, comme à la définition des règles de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants.



LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

L'AMF a participé aux ateliers de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elle a fait valoir les difficultés auxquelles les élus sont confrontés sur des sujets tels que l'emploi, le logement, la santé...

Auditionnée à plusieurs reprises dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de la lutte contre l'exclusion, l'AMF a fait valoir que les communes et les CCAS devaient être des acteurs privilégiés de l'accompagnement des personnes fragiles. Si l'accompagnement peut être organisé à un niveau plus large, les capteurs se situent nécessairement au niveau local.

Une recherche-actions visant à réduire le non recours aux prestations sociales est actuellement menée en Loire-Atlantique et en Seine-et-Marne ; l'AMF est associée à son comité de pilotage.

L'AMF poursuit sa participation au Conseil national de lutte contre les exclusions.

Sport



ASSISES NATIONALES DU SPORT ET DES TERRITOIRES

L'AMF, en partenariat avec l'ADF, l'ARF, l'AMGVF et le CNOSF a organisé les premières assises nationales du sport et des territoires, le 8 novembre 2012 à Lyon, avec la participation de la ministre des Sports. Trois tables rondes ont abordé les principaux enjeux dans le domaine du sport et souligné la nécessaire collaboration entre les divers acteurs.

SPORT PROFESSIONNEL

L'AMF a été auditionnée sur l'évaluation du soutien public au sport professionnel. Elle a rappelé la présence des communes dans le domaine du sport, y compris dans le sport professionnel, et rappelé sa position constante : les équipements sportifs dont la construction relève d'investissements financiers publics doivent permettre une utilisation pluridisciplinaire et non pas être dédiés à un seul sport.

RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (RES)



Après les travaux sur le recensement des équipements sportifs en zone rurale, le ministère des Sports a souhaité élargir l'accompagnement des territoires des ZUS dans la connaissance de leur offre d'équipements sportifs.

À l'occasion de ces travaux, l'AMF a rappelé sa position constante : le RES est un outil d'aide à la décision locale mais le pouvoir de décision doit relever des exécutifs locaux qui sont les seuls à avoir la légitimité pour engager des dépenses locales.

PLAN NATIONAL CANICULE (PNC)

L'AMF est associée aux travaux du Comité d'évaluation et de suivi du plan national canicule (ex-Comité interministériel canicule). Ce plan a fait l'objet d'une réorganisation afin de renforcer l'adéquation entre les quatre niveaux de vigilance météorologique et les niveaux d'alerte du PNC. Le rôle du maire reste inchangé.

Logement

CONCERTATION NATIONALE SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT

Lors de la concertation nationale, l'AMF a rappelé sa demande de maintien voire de réajustement des aides financières de l'État en faveur du logement social. Quant au droit au logement opposable (DALO), comme l'hébergement, il doit demeurer de la compétence de l'État car il relève de la solidarité nationale.

La réforme du mode d'attribution ne doit pas être exclusivement en faveur des ménages prioritaires DALO ou des personnes défavorisées mais doit s'inscrire dans un objectif d'équilibre du peuplement en tenant compte des réalités locales. La mixité sociale est un axe essentiel des interventions des maires en matière de logement social. À ce titre, l'AMF a demandé le maintien de leur rôle dans le processus d'attribution des logements. C'est aussi pourquoi elle s'est opposée à la généralisation d'un dispositif national de cotation des dossiers de demande de logement social.

Enfin, l'AMF a refusé que le délai « anormalement long », fixé actuellement par arrêté préfectoral, puisse devenir du ressort de l'intercommunalité, estimant que

cela induirait un transfert de la responsabilité de l'État en matière de DALO, auquel elle s'est opposée de manière constante.

Lors de la discussion en première lecture du projet de loi ALUR, l'AMF a proposé deux amendements.

L'un, relatif au plan partenarial de la gestion des demandes de logements, prévoyait que les communes en soient coproductrices avec l'EPCI et non pas consultées pour un simple avis.

L'autre, relatif au rattachement obligatoire des OPH à l'échelon intercommunal, transformait l'obligation prévue en simple possibilité à la demande expresse de la commune de rattachement.

Bien que défendus, ces amendements n'ont pas été adoptés lors du vote.



GUIDE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

En lien avec l'AMF, le ministère de l'Égalité des territoires et du logement a rédigé un « guide méthodologique des plans d'action pour le logement des personnes défavorisées ».

Présentant des exemples de réalisations concrètes d'accès au logement des plus démunis mises en œuvre par les communes et leurs groupements, ce guide a pour objectif de susciter des échanges et de faciliter la réflexion des élus locaux sur ce thème.

Services à la population

● RÉFORME DE L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



L'AMF participe activement au comité de pilotage de la réforme du numéro unique. Mis en place pour assurer une plus grande transparence dans ce pro-

cessus, pour favoriser la mise en œuvre du DALO et pour simplifier les démarches du demandeur, il a pour mission d'émettre des avis sur la réforme du processus d'attribution des logements.

L'AMF veille à ce que les modifications envisagées relatives aux formulaires de demande de logement n'entraînent pas un impact financier excessif pour les collectivités qui seront lieux d'enregistrement du numéro unique.

● LOGEMENT DES MIGRANTS ÂGÉS

L'AMF a été auditionnée par l'Assemblée nationale au titre de la Mission d'information sur les immigrés âgés. À cette occasion, elle a pu rappeler l'implication des communes et de leurs groupements dans la construction et la rénovation des foyers hébergeant ces populations. Elle a également souligné les difficultés identifiées par les élus : problématiques de santé, isolement, précarité financière et sociale... auxquelles ils tentent de répondre quotidiennement.

Emploi



● EMPLOIS D'AVENIR

L'AMF a participé à de nombreuses réunions de concertation lors de la mise en place des emplois d'avenir. À ces occasions comme lors de la conférence sociale de juin 2013, l'AMF a demandé la mise en place d'un dispositif d'assurance chômage spécifique pour les bénéfici-

aires et a rappelé les difficultés rencontrées par les communes et les EPCI pour l'ensemble des contrats aidés sur le tutorat et la formation. Elle a préconisé un élargissement de l'accès aux emplois d'avenir aux titulaires de bac +2.

Fin 2012, l'AMF a signé une convention d'engagement avec l'État sur ce nouveau dispositif en raison de la grande implication des communes et des EPCI dans les politiques de traitement social du chômage.

● SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

L'AMF a été auditionnée par la mission d'information relative à Pôle Emploi de l'Assemblée nationale lors de laquelle elle a rappelé le nécessaire dialogue entre les communes et leurs groupements et Pôle Emploi, ainsi que la complémentarité des divers outils que sont les PLIE, les missions locales et les maisons de l'emploi.

Auditionnée par l'IGAS dans le cadre des travaux relatifs à la modernisation de l'action publique, l'AMF a évoqué le rôle important des communes et EPCI dans le service public de l'emploi tant en leur qualité d'employeurs de contrats aidés qu'au travers des outils qu'ils mettent en place.

Santé

MAISON DE SANTÉ

Malgré les initiatives portées par les communes et leurs intercommunalités pour faciliter l'installation de médecins, des territoires de plus en plus nombreux et étendus sont concernés par la question de l'accès aux soins. L'AMF, par le biais de son groupe de travail Santé, ne cesse de relayer ce problème crucial auprès du ministère de la Santé.

Politique de la ville

L'AMF a participé à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » qui s'est déroulée fin 2012 - début 2013. Le projet de loi qui en est issu veut renforcer « la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville » au travers d'une géographie unique et resserrée, d'une plus grande concentration des moyens publics et d'une meilleure sollicitation de l'intercommunalité. L'AMF est vigilante sur le maintien du rôle des communes concernées et sur les dispositions transitoires pour les quartiers sortant du dispositif.



Moyens d'intervention

Préserver l'investissement public

En 2012-2013, l'effet de ciseaux (hausse des dépenses – baisse des recettes) continue de peser sur l'évolution des budgets locaux. Dans ce contexte, l'AMF se bat pour que l'investissement public soit préservé.

Finances

● L'AGENCE FRANCE LOCALE

À l'occasion du Congrès des maires de novembre 2012, l'AMF a obtenu le soutien du Président de la République pour la mise en place d'une agence de financement des investissements locaux. Cette annonce a été suivie de la présentation d'un amendement gouvernemental à la loi de séparation et régulation des activités bancaires qui autorise les collectivités à créer cette Agence.

L'Agence France Locale, officiellement installée le 22 octobre 2013, sera rapidement en mesure d'intégrer les collectivités qui souhaiteront y adhérer.

Ce projet d'envergure, porté par l'AMF, l'ACUF et l'AMGVF depuis plusieurs années, aboutit enfin et permettra aux collectivités d'accéder à l'emprunt par une voie complémentaire à celle des banques.

Dans un esprit de décentralisation et de responsabilité, la future société publique sera détenue et administrée directement par des représentants de collectivités locales. Sa première mission sera de créer une filiale exerçant l'activité de prêt et d'entamer la procédure d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

● LA PARTICIPATION DE L'AMF AUX TRAVAUX DU CFL

L'AMF a participé activement aux travaux du Comité des finances locales (CFL) sur les six chantiers confiés par le Premier ministre : évolution des mécanismes de péréquation, contribution exceptionnelle, accès au crédit, avenir de la contractualisation État-régions, évaluation des dépenses contraintes, nouvelles ressources.

● LA PÉRÉQUATION

L'AMF a soutenu la montée en charge du volume du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), qui s'établira à 570 M€ pour 2014.

Elle a été partie prenante de la correction de certaines imperfections du dispositif : meilleure prise en compte du critère de revenu dans le prélèvement, effort fiscal plus sélectif pour les bénéficiaires et plafond du prélèvement relevé.

Dans le contexte de réductions des dotations, l'AMF s'est fermement engagée pour l'augmentation des dotations communales de péréquation.

Ces dotations seront augmentées au minimum de 109 millions d'euros en 2014 :

+60 M€ pour la DSU,
+39 M€ pour la DSR,
+10 M€ pour la DNP.

Moyens d'intervention

● LA CONTRIBUTION DU BLOC COMMUNAL À L'EFFORT DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC

Prenant acte de la nécessaire contribution des collectivités à la réduction du déficit public, l'AMF a fait en sorte que cette contribution soit proportionnelle aux recettes des différents niveaux de collectivité. Elle s'est ainsi opposée à un prélèvement adossé à la situation financière de chaque collectivité et a obtenu que la contribution du bloc communal soit fonction du montant des recettes réelles de fonctionnement.

Pour atténuer l'effet négatif sur l'investissement public (assuré à 71% par les collectivités locales en 2012) et donc sur l'emploi, l'AMF a demandé que la contribution reste exceptionnelle.

● LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

L'AMF a défendu la nécessité d'une révision de l'assiette de la cotisation minimale de CFE, pour permettre une meilleure adéquation de l'impôt aux capacités contributives des contribuables. Le gouvernement s'est



ainsi engagé dans une procédure de révision de la CFE minimum. L'AMF examinera soigneusement les propositions du gouvernement et sera notamment attentive au coût éventuel de la révision pour les collectivités.

● L'ACCÈS AU CRÉDIT

L'AMF a été consultée par le gouvernement sur la création d'un fonds d'accompagnement à la résolution des emprunts toxiques souscrits par certaines collectivités. Avec les autres associations d'élus, elle a demandé que ce fonds soit créé le plus rapidement possible et qu'il ne soit abondé que par l'État et les banques. L'AMF a pesé sur la détermination des critères d'éligibilité au Fonds qui devront être élaborés par un comité d'orientation composé de représentants de l'État et des collectivités locales.

L'AMF a également rappelé les engagements pris par le Président de la République devant le Congrès des maires de novembre 2012, sur la mise à disposition par la Caisse des Dépôts d'une enveloppe de 20 milliards d'euros sur cinq ans pour

les investissements de très long terme. L'AMF a relayé les difficultés rencontrées par les communes et EPCI pour accéder à l'enveloppe de la Caisse des dépôts et continue sur ce point de questionner le gouvernement pour que tous les projets puissent être financés sur cette enveloppe.

Observatoire de la gestion publique locale

L'AMF soutient la création d'un observatoire de la gestion publique locale, instance de partage d'expertise, d'analyse et d'évaluation, dans laquelle les élus locaux devraient être représentés. Elle demande par ailleurs l'accès global, libre et gratuit à l'ensemble des données comptables budgétaires et fiscales qui les concernent.

● LA DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES COMPTABLES



L'AMF participe depuis plus de 10 ans aux travaux de la Structure nationale partenariale Hélios, qui a pour objectif de favoriser et de simplifier les échanges dématérialisés entre ordonnateurs et comptables. Tout en continuant à promouvoir le passage des collectivités au protocole d'échange standard version 2, l'AMF s'attache aujourd'hui à obtenir le développement du PES dit « retour », qui permettra à l'ordonnateur de bénéficier de retours d'information dématérialisés en matière de paiement et de décaissement, afin de mieux maîtriser la trésorerie et de faciliter la gestion des impayés.

● LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES

Le chantier de la révision des valeurs locatives professionnelles a été engagé à l'automne 2012 après l'adoption par le Parlement des aménagements permettant de répondre aux difficultés mises en lumière lors de l'expérimentation du dispositif de révision.

Les opérations de révision ont vocation à se dérouler sur deux ans, 2013 et 2014. L'année 2013 a été consacrée au recensement puis à l'exploitation par la DGFIP des informations nécessaires à l'évaluation des locaux professionnels. Pour ce faire, une campagne déclarative a été menée auprès de tous les propriétaires concernés. En tant que contribuables, les collectivités locales propriétaires de locaux professionnels ont, elles aussi, reçu ces déclarations. Pour les propriétaires d'un grand nombre de locaux professionnels, le remplissage des déclarations a pu constituer un travail relativement lourd.

En plus de l'information générale transmise à ses adhérents sur la campagne déclarative, l'AMF a organisé une information ciblée à destination des collectivités multi-propriétaires

(propriétaires de plus de 50 locaux), en lien avec la DGFIP, afin qu'elles soient en mesure de préparer au mieux ce travail déclaratif. En 2014, les paramètres d'évaluation des locaux seront arrêtés par des commissions départementales pour permettre le calcul des impôts 2015 sur la base des valeurs locatives révisées. Ces commissions départementales, composées de représentants des collectivités locales et des contribuables, doivent être constituées à l'automne 2013. Les modalités de désignation seront fixées par un décret en attente de parution.

En mars 2013, l'AMF a alerté la DGFIP sur l'importance que le décret paraisse rapide-

ment pour laisser suffisamment le temps aux commissions de se mettre en place. Saisie sur le projet de décret, l'AMF a demandé que les modalités de désignation des représentants des communes et des EPCI soient revues et que les associations départementales de maires soient expressément mentionnées comme instances de désignation. Cette demande a été prise en compte.

L'AMF suivra également très attentivement la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, pour laquelle la concertation avec le Gouvernement, qui associe l'ensemble des associations d'élus, a été entamée en septembre 2013.

● LA QUALITÉ COMPTABLE

L'AMF participe aux travaux du Comité national pour la fiabilité des comptes locaux et a élaboré des outils d'aide à la compréhension et à l'application du référentiel comptable. Cette structure a proposé en 2013 des améliorations au cadre comptable et l'AMF insiste notamment sur la simplification des annexes budgétaires.

Ressources humaines



2012 et le début de l'année 2013 restent marqués par l'agenda social du gouvernement, tel qu'issu de la conférence sociale de juillet 2012.

L'AMF participe aux nombreux groupes instaurés depuis l'automne 2012 par le ministère de la Fonction publique et destinés à prolonger le travail de ceux mis en place sous le précédent gouvernement.

Ainsi, le relevé de conclusion d'avril 2012 sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique a été repris et finalisé sous la forme d'un protocole d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

signé par tous les partenaires sociaux et les représentants des employeurs publics, dont l'AMF, le 8 mars 2013.

L'accord santé et sécurité au travail de novembre 2009 a donné lieu à de nouvelles déclinaisons, notamment sur les questions des risques psychosociaux et les moyens reconnus aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui devraient donner lieu à l'automne 2013 à une proposition d'accord.

Le chantier ouvert en 2011 sur la rénovation et la modernisation des moyens syndicaux s'est également poursuivi dans un esprit de

● LA LUTTE CONTRE L'INFLATION NORMATIVE

Toujours active au sein de la Commission consultative d'évaluation des normes, l'AMF a participé à toutes les réunions mensuelles de cette instance et examiné 226 projets de textes. Avec les associations départementales de maires, elle a pris part à la mission de lutte contre l'inflation normative menée par Jean-Claude Boulard et Alain Lambert, dont le rapport, paru en mars 2013, préconise un véritable changement de la culture administrative de notre pays.



Lors de la conférence des finances publiques locales, elle a exigé de l'État l'application concrète du moratoire des normes pour obtenir des économies d'une valeur équivalente à la diminution des dotations de l'État.

concertation même si l'AMF a émis un veto, lors du Comité des finances locales de juillet 2013, à toute revalorisation des moyens financiers et humains accordés aux organisations syndicales.

La réforme de la catégorie B a été achevée et le nouveau statut des administrateurs territoriaux, promis depuis 2012, a enfin connu un aboutissement en août 2013 après que l'AMF, l'ADF et l'ARF ont demandé au ministre de la Fonction publique un déblocage de ce dossier. Enfin, sur le plan des rémunérations, le gouvernement a dévoilé progressivement, à partir de mai 2013, son projet de revalorisation des agents de la catégorie C pour 2014 et 2015, projet dont le coût pour les collectivités locales devrait avoisiner les 500 M€. Ce dossier sera donc suivi avec vigilance par l'AMF.

Groupe de travail sur les effectifs

Le 27 février 2013, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, en collaboration avec la DGCL, a rendu le premier rapport sur l'état des effectifs dans les collectivités locales. Ce rapport faisait suite à la demande de constitution d'un groupe de travail, formulée en 2012 par l'AMF, l'ADF et l'ARF, pour établir des chiffres incontestables et prévenir les affirmations infondées, en particulier sur le sujet des recrutements dans les communes et communautés.

Gestion Locale



Nouveaux textes

De nouvelles lois ont été adoptées en 2013, qui nécessitent des adaptations parfois importantes.

● ÉLECTIONS

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « Elections », l'AMF avait émis un avis favorable à un abaissement entre 1 000 et 1 500 habitants du seuil pour le scrutin de liste – c'est le seuil de 1 000 qui a été finalement adopté –, ainsi que l'obligation pour chaque candidat de faire acte de candidature dès le premier tour.

S'agissant de l'élection des élus intercommunaux, pour plus de clarté, de simplicité et de lisibilité pour les candidats et les électeurs, l'AMF s'était opposée au principe de la double liste sur le même bulletin de vote, préférant une liste unique sur laquelle les candidats appelés à siéger à l'intercommunalité seraient identifiés par un signe distinctif.

Contrairement à ce souhait, la loi du 17 mai 2013 a prévu le principe de deux listes sur le même bulletin de vote malgré les difficultés que vont susciter ces modalités



auprès des électeurs comme des candidats. C'est pour cette raison que le président de l'AMF a demandé au ministre de l'Intérieur, en juin 2013, l'organisation d'une campagne nationale d'information sur les nouvelles règles applicables aux élections de mars 2014, indispensable pour assurer la réussite du prochain processus électoral.

Les services de l'AMF sont fortement mobilisés pour informer les adhérents sur le terrain. Reste à informer les citoyens, ce qui est de la responsabilité de l'État.

Compte tenu de l'incidence du chiffre de population municipale sur le mode de scrutin applicable en mars 2014, l'AMF a saisi l'INSEE pour que les communes dont la population avoisine le seuil de 1 000 habitants puissent disposer de cette information le plus tôt possible. L'INSEE a répondu que les chiffres de populations légales, intégrant des données récentes, ne pourraient être transmis avant début décembre.

● STATUT DE L'ÉLU

Les propositions de l'AMF sur le statut de l'élu, validées par le Bureau depuis de nombreuses années (relatives à la protection de la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fonction, à l'élargissement, sans seuil, de la cessation de l'activité professionnelle pour l'exercice du mandat à tous les adjoints et vice-présidents de communautés de communes ou encore à la faculté de rendre obligatoires des journées de formation au cours des trois premiers mois du mandat) sont reprises, en grande partie, dans la proposition de loi sénatoriale visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux, en cours d'examen parlementaire.

Sur la nouvelle couverture sociale des élus locaux, l'AMF a pris connaissance par la presse, fin 2012, du projet de loi de financement de la sécurité sociale sans avoir été informée ou sollicitée par le gouvernement. Elle a immédiatement fait part aux ministres concernés du profond mécontentement des élus face à une réforme coûteuse pour les collectivités et décidée sans aucune concertation.

Suite au vote de la loi et afin d'aider ses adhérents, l'AMF a largement diffusé des notes explicatives auprès des associations départementales des maires et sur ses différents supports de communication. Par ailleurs, l'AMF a participé aux réunions techniques d'élaboration de la circulaire du 14 mai 2013 pour la rendre la plus compréhensible possible. En lien avec les associations départementales de maires, elle suit les difficultés



engendrées par cette réforme et est en lien constant avec la direction de la Sécurité sociale pour résoudre les situations particulières. Elle réclame depuis plusieurs mois avec insistance auprès des ministères concernés un règlement approprié du cas des élus en cumul emploi retraite.

● MARIAGE

L'AMF a considéré dès le départ que le « mariage pour tous » était un sujet de société qui relevait du gouvernement et du législateur, et n'a pas souhaité prendre part au débat sur le fond. En revanche, elle s'est mobilisée dès le premier jour pour, dans le respect de la loi, protéger les élus de façon constructive et réaliste.

Son action a permis de multiplier, légalement, les lieux de célébration potentiels du mariage : grâce à son amendement, élaboré deux ans auparavant, tous les mariages peuvent désormais être célébrés dans la commune des parents.

Elle a également insisté auprès de la ministre de la Justice pour que la procédure de délégation du maire aux conseillers municipaux soit plus facile, à l'instar de ce qui se pratique déjà de fait dans les grandes villes, et qu'un conseiller municipal puisse célébrer un mariage sans la

● ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Cette année encore, le groupe technique e-administration, animé par Gérard LIOT, s'est attaché, au sein de l'Instance nationale partenariale (INP) ou de groupes ad hoc, à suivre de nombreux dossiers : dématérialisation de l'état civil, qui sera lancée en janvier 2014, harmonisation de l'échange dématérialisé des listes électorales entre communes et préfectures, représentation unifiée du parcellaire cadastral de l'IGN

Réitérant ses critiques sur les conditions dans lesquelles cette loi a été imposée aux élus et ses conséquences sur les budgets locaux, elle a saisi le Premier ministre en juillet 2013 pour exiger, sur le sujet du statut de l'élu, un corpus de règles claires et compréhensibles, défini de manière coordonnée et concertée.



contrainte de « l'empêchement du maire et des adjoints ». D'après ses derniers contacts avec la ministre de la Justice, un prochain texte devrait permettre.

Enfin, elle avait souhaité que les maires refusant la célébration d'un mariage de personnes de même sexe puissent recevoir du procureur de la République une injonction préalable à toute sanction administrative ou pénale. Si cet amendement paraît difficile à obtenir, l'AMF a toutefois réitéré sa demande auprès de la Garde des Sceaux en juillet 2013.

et de la DGFIP, référentiel général de sécurité, télérecours (échanges entre les juridictions administratives et les parties) et dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner. Sur ce dernier point, l'AMF, favorable aux orientations, est toutefois réticente sur le projet d'arrêt de mise en œuvre du dispositif. Elle l'a fait savoir devant l'INP et la CCEN puis l'a confirmé par un courrier au ministère concerné.



● LA POSTE

Dans le cadre de l'élaboration du troisième contrat tripartite (La Poste/AMF/État) de présence postale territoriale 2014-2016 qui sera signé en décembre 2013, l'AMF s'est attachée à consolider les partenariats existants et à préserver une offre postale de qualité dans tous les territoires prioritaires (zones rurales et ZUS).

● HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT FIXE ET MOBILE

Tout au long de l'année 2013, l'AMF est restée très engagée dans le suivi du Plan France Très haut débit et dans les travaux engagés par le Grenelle des ondes (téléphonie mobile). Par ailleurs, elle s'est fortement impliquée pour accompagner les communes et les communautés dans le renouvellement massif des permissions de voirie sollicitées par Orange et qui arrivaient à échéance en mars 2013. Un modèle d'arrêté a été élaboré et l'opérateur a accepté de communiquer gratuitement, jusqu'au 31 décembre 2013, à tous les maires qui en font la demande, la cartographie numérique de ses infrastructures présentes sur le territoire communal.

● PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE

Le 26 juin 2013 a été signée une convention de partenariat entre le président de l'AMF et le directeur général de la gendarmerie nationale. Structurant des pratiques déjà existantes localement, ce document, déclinable au niveau départemental, initie aussi de nouvelles coopérations telles que le développement d'actions d'information et la réalisation de guides pour les élus et les responsables territoriaux de la gendarmerie, ainsi que la diffusion d'un baromètre annuel sur les relations entre les maires et la gendarmerie.

Europe internationale

La place des collectivités locales en Europe et dans le monde

L'AMF a continué à défendre la place des collectivités locales dans la dernière ligne droite des négociations sur la future programmation des fonds européens et a maintenu ses positions sur les directives touchant aux concessions et aux marchés publics, ainsi que sur les réglementations des aides d'État. Sur la scène internationale, elle a initié une démarche de rapprochement avec ses associations sœurs des pays d'Afrique francophone.

Europe

PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS (2014-2020)

L'année a été marquée au niveau européen par les négociations sur le budget et au niveau français par l'élaboration des documents stratégiques définissant la répartition des fonds européens pour la future période de programmation (2014-2020). Au niveau national, l'AMF a activement participé à la concertation pour la rédaction de l'Accord de partenariat, rappelant que ce document doit rendre compte de la diversité des territoires et de leurs besoins, pour que les fonds européens

puissent contribuer à des projets respectant l'équilibre territorial. Afin que les collectivités infrarégionales soient associées à l'élaboration des programmes opérationnels régionaux, l'AMF a invité les responsables et élus des associations départementales de maires à une réunion nationale sur le calendrier et les enjeux des négociations sur la politique de cohésion, puis a organisé deux réunions régionales d'informations et de rencontre avec les acteurs de la concertation.

INFORMATION DES ÉLUS SUR LES ENJEUX EUROPÉENS

Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), l'AMF a co-organisé deux séminaires d'information à destination de ses membres. Lors du premier, le secrétaire général aux Affaires européennes (SGAE) et le vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI) ont répondu aux interrogations des élus locaux sur les nouveaux outils de financement européens. Le second, organisé à Avignon en juillet, a permis de faire le point sur les financements européens pouvant contribuer plus particulièrement aux projets culturels des élus locaux.

● CONCESSIONS ET MARCHÉS PUBLICS

Sur la proposition de directive dite « Concessions », qui devrait être approuvée fin 2013, l'AMF a continué de porter ses positions auprès des interlocuteurs communautaires, notamment auprès de la représentation permanente de l'État français à Bruxelles.

Elle demande que soient exclus du champ de la directive les transferts de compétences aux intercommunalités et les mutualisations intercommunales relevant de l'organisation interne des États membres, ainsi que les services sociaux et autres services spécifiques sans impact effectif sur le commerce intracommunautaire.

Elle requiert aussi l'augmentation du seuil d'application de la directive à 5 M€ afin d'exclure les contrats sans dimension communautaire, la sécurisation de la coopération publique-publique,

l'assouplissement de la procédure de passation des concessions et s'oppose à la hiérarchisation des critères d'attribution.

L'AMF a également continué à défendre sa position sur la révision de la Directive « marchés publics ». Le texte devrait faire l'objet d'un vote final en assemblée plénière en novembre 2013. Plusieurs axes importants ont été réaffirmés : la protection des transferts de compétences dans le cadre intercommunal, la sécurisation et la souplesse des contrats « in house », l'élargissement des possibilités de négocier avec les candidats, la liste des marchés de services soumis au régime « allégé », l'échéance de la dématérialisation, une juste définition des conflits d'intérêt et le système de gouvernance des marchés publics.

● LES AIDES D'ÉTAT AUX ENTREPRISES

L'AMF, avec ses partenaires de la MEPLF, a suivi la réforme des lignes directrices concernant les aides d'État pour la période 2014-2020. Opposée à l'interdiction des aides publiques aux grandes entreprises, l'AMF a demandé la création d'une catégorie d'entreprises de taille intermédiaire à côté de la catégorie européenne des grandes entreprises, afin de permettre l'attribution d'aides plus adaptées. De plus, elle a proposé que le seuil de minimis soit rehaussé à 500 000 euros.

Elle a enfin salué l'exemption de notification des aides relatives à la culture. Cela permettra de préserver les enjeux de financement de la plupart des services culturels.

International

● ACCUEIL D'INVITÉS INTERNATIONAUX

L'AMF reçoit régulièrement des délégations étrangères. Cette année, les personnalités reçues par les élus et les personnels des services de l'AMF venaient de Libye, d'Albanie, de Chine, du Cambodge, du Tchad, du Sénégal, du Liban, d'Argentine,

de Guinée, du Canada, de Syrie, de Pologne, de Corée et du Japon. Les délégations vietnamiennes et chiliennes étaient à l'honneur lors du 95^e Congrès.

● PARTICIPATION DE L'AMF À DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Les co-présidents du groupe de travail Affaires internationales et coopération décentralisée, Nicole FEIDT, adjointe au maire de Toul et Bruno BOURG-BROC, maire de Châlons-en-Champagne, ont participé au sommet d'Africités, à l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, aux rencontres franco-russes de la coopération décentralisée aux assises franco-québécoises de la coopération décentralisée. Henri BERTHOLET, adjoint au maire de Romans-sur-Isère, a représenté l'AMF aux rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisienne. Jacques PELISSARD a participé au Séminaire de la coopération franco-chilienne. Il a également rencontré son homologue de l'Association des maires de Corée.

14 associations de communes et communautés francophones* s'engagent, pour développer la coopération technique de leurs services



À l'initiative de son directeur général, l'AMF a réuni, pour la première fois, les responsables administratifs et techniques des associations de communes et communautés de 13 États africains francophones, s'accordant tous sur la nécessité de renforcer le rôle et les capacités des associations d'élus à l'heure où la plupart de leurs pays connaissent un processus de décentralisation.

Pendant deux jours, les services de l'AMF ont ainsi échangé avec leurs homologues africains sur un grand nombre de sujets d'intérêt commun et principalement sur les moyens dont disposent leurs associations pour assurer leurs missions. Ils ont également rencontré André Laignel, Premier vice-président délégué de l'AMF, auteur d'un rapport sur la coopération décentralisée.

Les responsables administratifs et techniques des associations se sont accordés sur des orientations opérationnelles pour poursuivre leurs travaux et faire de ce séminaire la première étape d'une collaboration à long terme.

* Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Liban (Observateur).

La vie

du **réseau**

8 524
conseils aux adhérents

1 200
réunions de travail

145
saisines
ministérielles

51
auditions
parlementaires
et contributions
écrites

100
amendements
déposés

174
élus désignés
dans 60 instances

60
déplacements
dans les AD

11 241
participants au 95^e
Congrès des maires



L'AMF au service des maires et des présidents d'intercommunalités

Une force de proposition et de représentation

Depuis 1907, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalités pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leur voix sur les dossiers nationaux et internationaux.

● UNE LEGITIMITE FORTE

L'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Elle veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions.

35 971 adhérents, dont 34 428 maires et 1 543 présidents d'intercommunalités, lui confèrent sa légitimité.

L'AMF assure deux grandes missions au service de ses adhérents :

- être une force de proposition et de représentation. L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- Assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi permanent et une analyse approfondie de l'actualité législative et réglementaire. Ils accomplissent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de d'intercommunalités.

Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF. Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux à Bruxelles, l'AMF relaie les préoccupations des maires et défend leurs intérêts sur les dossiers européens.

● UN FONCTIONNEMENT PARITAIRE

Le Bureau exécutif est composé du président, Jacques Pélissard, du premier vice-président délégué, André Laignel, du secrétaire général, André Rossinot, et du trésorier général, Jean Launay.

L'Association est administrée par un Bureau, politiquement paritaire, composé de 36 membres, élu par l'assemblée générale pour trois ans.

Par ailleurs, les présidents de l'Association des maires de grandes villes de France, de la Fédération des villes moyennes, de l'Association des petites villes de France, de l'Association des maires ruraux de France, de l'Association des communautés urbaines de France, de l'Assemblée des communautés de France, de l'Association nationale des élus du littoral, de l'Association nationale des élus de la montagne, ainsi que de l'Association des maires Ville et banlieue de France, de l'Association Les Eco-maires et de l'Association des maires d'Ile-de-France sont membres associés du Bureau. Leur présence traduit la démarche fédératrice que souhaite jouer l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus.

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, dont sont membres de droit les présidents des 101 associations départementales de maires.

● REPRÉSENTATION DE L'AMF

L'AMF a maintenu son activité de veille législative à l'Assemblée nationale et au Sénat afin de préserver les intérêts des maires et présidents de communautés. L'élaboration de contributions écrites et la participation à des auditions devant les commissions parlementaires permettent d'éclairer la représentation nationale sur les attentes des élus locaux. En effet, elles portent sur l'ensemble des sujets de la vie locale (école, finances publiques, urbanisme, fonction publique, décentralisation, ...). Par ailleurs, l'AMF a proposé une centaine d'amendements aux parlementaires afin de relayer les positions prises par ses instances.

De par sa diversité et compte tenu de sa représentativité, l'AMF est particulièrement sollicitée pour siéger dans de nombreux organismes. La voix des maires et des présidents de communautés est ainsi prise en compte au sein d'instances nationales (Comité des finances locales, Conseil national des déchets, Conseil national de l'habitat, ...), régionales (comités de bassin, agences régionales de santé,...) ou européennes (Comité des régions).

En 2012-2013, l'AMF a ainsi désigné 174 élus dans 60 instances.

ACTIONS DE PARTENARIAT

La vocation généraliste de l'AMF la conduit à intervenir dans de nombreux domaines qui font l'objet de partenariats. Dans ce cadre, elle soutient plus d'une centaine de manifestations nationales.

L'AMF au service

des maires et des présidents d'intercommunalités

Les commissions permanentes et groupes de travail

Co-présidés ou pilotés par un président et un ou plusieurs rapporteurs, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

• Cohésion sociale

Président : Patrick MASCLET, maire d'Arleux (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis.

Rapporteur : Catherine PEYGE, maire de Bobigny (93), vice-présidente de la communauté d'agglomération Est Ensemble.

• Communes et territoires ruraux

Président : Michel VERGNIER, député-maire de Guéret (23), président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Rapporteur : Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député-maire de Fournels (48), président de la communauté de communes des Hautes Terres.

• Éducation et culture

Président : Pierre-Alain ROIRON, maire de Langeais (37), vice-président de la communauté de communes Touraine Nord Ouest.

Rapporteurs : Annie GENEVARD, députée-maire de Morteau (25) et Pierre-Yves JARDEL, maire de Orbais-l'Abbaye (51), président de la communauté de communes de la Brie des Étangs.

• Environnement et développement durable

Président : Denis MERVILLE, maire de Sainneville (76), vice-président de la communauté de communes Saint Romain de Colbosc.

Rapporteur : Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (93), vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.

• Europe

Président : Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72), vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Rapporteur : Agnès LE BRUN, députée européenne, maire de Morlaix (29).

• Fonction publique territoriale

Président : François DELUGA, maire de Teich (33), vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.

Rapporteur : Daniel LEROY, 1^{er} adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77).

• Finances et fiscalité locales

Président : Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), vice-président de la communauté d'agglomération Les Hauts de Bièvre.

Rapporteur : Pascal BUCHET, maire de Fontenay-aux-Roses (92), vice-président de la communauté d'agglomération Sud de Seine.

• Intercommunalité

Présidente : Jacqueline GOURAULT, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor (41).

Rapporteur : Christophe SIRUGUE, député-maire de Chalon-sur-Saône (71), président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

• Urbanisme

Président : Pierre JARLIER, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour.

Rapporteurs : Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde et François PUPPONI, député-maire de Sarcelles (95).

• Villes et territoires urbains

Présidente : Annie GUILLEMOT, maire de Bron (69), vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Lyon.

Rapporteur : Valérie LÉTARD, sénatrice, présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (59).

• Commission spéciale de révision des statuts

Charles GUENÉ, sénateur-maire de Vaux-sous-Aubigny (52), président de la communauté de communes de Prauthoy en Montsaigeonnais.

Jean GIRARDON, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la communauté de communes Autour du Mont-Saint-Vincent.

André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun.

Jean LAUNAY, député-maire de Bretenoux (46).

GROUPES DE TRAVAIL (2 co-présidents)

• Accessibilité

Elisabeth LAMURE, sénateur-maire de Gleizé (69), vice-présidente de la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône.

Nathalie NIESON, députée-maire de Bourg-de-Péage (26).

• Affaires internationales et coopération décentralisée

Bruno BOURG-BROC, maire de Châlons-en-Champagne (51), président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Nicole FEIDT, adjointe au maire de Toul (54).

• Climat – énergie

Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (93), vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.

Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74), président de la communauté de communes Faucigny-Glières.

• Commande publique

Jérôme ROYER, maire de Jarnac (16), vice-président de la communauté de communes de Jarnac.

Jean-Pierre SCHOSTECK, maire de Chatillon (92).

• Traitement et valorisation des déchets

Roger LE GOFF, maire de Fouesnant (29), président de la communauté de communes du Pays fouesnantais

Jean-Yves MENOY, maire de Ploubezre (22), vice-président de Lannion Trégor Agglomération.

• Développement économique et commerce

Jean GIRARDON, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la communauté de communes Autour du Mont Saint Vincent.

Martial PASSI, maire de Givors (69), vice-président de la communauté urbaine du Grand Lyon.

• Gens du voyage

Pierre HÉRISSON, sénateur, conseiller municipal d'Annecy (74).

Jacques SALVATOR, maire d'Aubervilliers (93), vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.

• Grand Paris

François PUPPONI, député-maire de Sarcelles (95).

Michel TEULET, maire de Gagny (93), président de l'AMIF.

• Littoral

Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

Sébastien MIOSSEC, maire de Riec-sur-Bélon (29).

• Logement

Stéphane BEAUDET, maire de Courcouronnes (91), vice-président de la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne.

Adeline HAZAN, maire de Reims (51), présidente de la communauté d'agglomération de Reims métropole.

• Petite enfance

Valérie DEMANGEAU, maire du Pellerin (44), vice-présidente de la communauté urbaine de Nantes Métropole.

Élisabeth LAITHIER, adjointe au maire de Nancy (54).

• Prévention de la délinquance et sécurité

Charles GAUTIER, maire de Saint-Herblain (44), vice-président de la communauté urbaine de Nantes Métropole.

Gérard HAMEL, maire de Dreux (28), président de la communauté d'agglomération de Dreux.

• Restauration scolaire

Isabelle MAINCION, maire de La Ville aux Clercs (41), vice-présidente de la communauté de communes du pays de Vendôme.

Christine SCALLE-MAURY, maire d'Épinay-sous-Sénart (91), vice-présidente de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres.

• Santé

Jean-Pierre BOUQUET, maire de Vitry-le-François (51), président de la communauté de communes de Vitry-le-François.

Geneviève DARRIEUSSECQ, maire de Mont-de-Marsan (40), présidente de la communauté Marsan agglomération.

• Sécurité civile

Jean-Paul BACQUET, député-maire de Coudes (63), vice-président de la communauté de communes Couze Val d'Allier.

Jean PRORIOL, maire de Beauzac (43), vice-président de la communauté de communes des Marches du Velay.

• Sécurité routière

Michel THOURY, maire de Saint-James (50), président de la communauté de communes de Saint-James.

Lionel WALKER, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry (77), vice-président de la communauté de communes Seine École.

• Sport

Gilles BOURDOULEIX, député-maire de Cholet (49), président de la communauté d'agglomération du Choletais.

Jean-Marie DARMIAN, maire de Créon (33).

• Technologies de l'information et de la communication

Jean DIONIS DU SÉJOUR, maire d'Agen (47), président de la communauté d'agglomération d'Agen.

Daniel NOUAILLE, maire d'Aixe-sur-Vienne (87), président de la communauté de communes du Val de Vienne.

• Tourisme

François COMMEINHES, maire de Sète (34), vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau.

Patrick MOLINOZ, maire de Venarey-les-Laumes (21), président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine.

• Transport

Bernadette LACLAIS, députée-maire de Chambéry (73).

Louis NÈGRE, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer (06), vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur (06).

Les temps forts 2012-2013

● 2012

SEPTEMBRE

- **Entretien** avec Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- **Rencontre de l'AMF** sur la mutualisation en partenariat avec l'AdCF.



- **Entretien** avec Pascal CANFIN, ministre délégué chargé du Développement.
- **Entretien** avec Jérôme CAHUZAC, ministre chargé du Budget.
- **Petit-déjeuner de l'AMF** avec Stéphane RICHARD, président directeur général de France Télécom.
- **Réunion des commissions** Éducation et culture, Urbanisme, Villes et territoires urbains et du groupe de travail Gares.

OCTOBRE

- **Entretien** avec Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique.
- **Réunion du Comité directeur.**
- **Réunion des commissions** Europe, Finances et fiscalité locales, Cohésion sociale, Communes et territoires ruraux et des groupes de travail Énergie-climat, Restauration scolaire, Petite enfance, Accessibilité, E-administration et TIC.

NOVEMBRE

- **Entretien** avec Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice.
- **95^e Congrès** des maires et présidents de communautés.
- **Réunion de la commission** Villes et territoires urbains et des groupes de travail Santé, Habitat indigne.

MAIRES RÉFÉRENTS

Fêtes foraines : Pierre HÉRISSON, sénateur, conseiller municipal d'Annecy (74).

Sites et sols pollués : Jean-Louis DENOIT, maire de Viviez (12), vice-président de la communauté de communes du Bassin de Decazeville Aubin.



En novembre 2012, lors du 95^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France, l'AMF a accueilli 11 241 participants (dont 500 journalistes).

Le Salon des maires et des collectivités locales a reçu 55 000 visiteurs en trois jours, avec 800 exposants sur 55 700 m² d'exposition

DÉCEMBRE

- **Entretien** avec Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée chargée de la Décentralisation
- **Entretien** avec Jean-Pierre JOUYET, directeur général de la Caisse des Dépôts.
- **Réunion de la commission** Finances et fiscalité locales.

2013

JANVIER

- **Réunion des commissions** Éducation et culture, Environnement et développement durable, Urbanisme, Villes et territoires urbains, Finances et fiscalité locales, Europe, Intercommunalité et territoires
- **Réunion de la commission** Fonction publique territoriale et des groupes de travail Sécurité et prévention de la délinquance, TIC, Petite enfance.

FÉVRIER

- **Entretien** avec François LAMY, ministre délégué à la Ville.
- **Entretien** avec George PAU-LANGEVIN, ministre délégué à la Réussite éducative.
- **Réunion du Comité directeur.**
- **Réunion des commissions** Europe, Fonction publique territoriale et des groupes de travail Affaires internationales et coopération décentralisée, Logement.

MARS

- **Entretien** avec Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre.
- **Entretien** avec Christiane TAUBIRA, garde des Sceaux, ministre de la Justice.
- **Réunion des commissions** Urbanisme, Finances et fiscalités locales et du groupe de travail Habitat indigne.

AVRIL

- **Entretien** avec Cécile DUFLLOT, ministre de l'Égalité des territoires et du logement.
- **Réunion des commissions** Communes et territoires ruraux, Education et des groupes de travail Traitement et valorisation des déchets, E-administration, TIC, Habitat indigne, Développement économique, Petite enfance.



MAI

- **Rencontre de l'AMF** sur l'électromobilité en présence d'Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif.
- **Entretien** avec Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du commerce et du tourisme.
- **Réunion des groupes de travail** Commande publique, Traitement et valorisation des déchets, Logement.

JUIN

- **Entretien** avec Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique.
- **Entretien** avec Cécile DUFLLOT, ministre de l'Égalité des territoires et du logement
- **Entretien** avec Jean-Paul BAILLY, Président-directeur général de La Poste.
- **Réunion du comité directeur.**
- **Réunion des commissions** Europe, Communes et territoires ruraux et des groupes de travail Affaires internationales et coopération décentralisée, E-administration, TIC, Traitement et valorisation des déchets.



JUILLET

- **Rencontre de l'AMF** sur la responsabilité élargie des producteurs.
- **Entretien** avec Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée à la Décentralisation.
- **Entretien** avec Jean-Louis DEROUSSEN, président de la CNAF.
- **Réunion des commissions** Intercommunalité et territoires, Villes et territoires urbains, Environnement et développement durable, Éducation et culture, Urbanisme, Fonction publique territoriale.
- **Réunion des groupes de travail** Restauration scolaire, Petite enfance, Habitat indigne.

SEPTEMBRE

- **Entretien** avec Bernard CAZENEUVE, ministre du Budget.
- **Entretien** avec Jean-Louis DUMONT, Président de l'Union sociale pour l'habitat.
- **Réunion** du groupe de travail Fêtes foraines.

Information et communication

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement ; c'est la raison pour laquelle le magazine et la lettre *Maires de France*, le site Internet, *Maire-Info* ou encore le rapport annuel s'attachent à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalités.

LES SERVICES EN LIGNE

- www.amf.asso.fr



Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est une vitrine de son action. Près de 170 000 visiteurs consultent ce site chaque mois. Il a été modernisé pour être plus réactif sur une actualité toujours chargée, enrichi et plus facilement accessible ; un effort particulier sera d'ailleurs fait pendant le congrès pour suivre et mettre en ligne en temps réel les temps forts de nos travaux et débats.

- www.maire-info.com

Quotidien gratuit en ligne présentant l'actualité des collectivités locales en temps réel ; plus de 55 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches.

- **L'AMF sur les réseaux sociaux**



Il est désormais possible de suivre l'ensemble des positions de l'AMF et des informations en exclusivité sur : @l_amf

- www.pouvoirs-locaux-francais.eu

Un site d'information pour les élus et le grand public sur l'actualité européenne et les actions des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

LES PUBLICATIONS

- **Maires de France, le magazine des maires et des présidents d'intercommunalités**

Revue de référence dans le monde des collectivités locales, *Maires de France* a changé : le numéro de septembre 2013 a



inauguré une nouvelle formule avec notamment, la création d'une rubrique « pratique » alimentée par des initiatives de terrain souvent reproductibles et le renforcement de la rubrique « juridique ». La maquette du magazine a également été rénovée pour rendre l'accès à l'information plus agréable et rapide.

- **Maires de France, la lettre des maires et des présidents d'intercommunalités**

Publié le 15 de chaque mois à 37 000 exemplaires, en supplément du magazine, ce six pages est un outil d'informations brèves et pratiques, qui relaie l'action de l'AMF auprès de ses adhérents. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités a également évolué. Dès le numéro de



septembre 2013, une place plus importante a été consacrée à la vie de l'AMF : positions officielles, décisions de nos instances, actions de nos représentants dans les commissions et groupes de travail, intervention de l'AMF auprès des pouvoirs publics et du Parlement, vie du réseau.

LES ÉDITIONS

- **Les Cahiers du réseau**

Les Cahiers du réseau constituent un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux



élus et à leurs collaborateurs. Fruit d'une mutualisation entre l'AMF, les associations départementales ou des partenaires, ils ont pour but de faire bénéficier l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun. La collection comporte actuellement 15 guides.

Cahiers du réseau disponibles

- Le maire et les transports (AMF – AGIR, 2009, réactualisé en 2011), disponible en ligne.
- La commune et le financement des réseaux (AD du Loiret, 2010, réactualisé en juillet 2012), disponible en ligne.
- Le maire et les édifices culturels (AD de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire, 2010), payant.
- Le maire et l'état civil (AD de la Meurthe-et-Moselle, 2011), payant.
- Le maire et les activités ambulantes (AD Loiret et Loire, 2012), payant.
- La commune et les marchés en dessous des seuils : la procédure adaptée (MAPA), (AD du Var, 2012), payant.
- La commune et l'assainissement non collectif (FNCCR, 2012), gratuit.

- **Des guides thématiques**

L'AMF a aussi édité un ensemble de guides gratuits téléchargeables à partir du site de l'AMF :

- Le statut de l'élu local (remis à jour régulièrement)
- Financez vos projets grâce à l'Europe (guide AMF/Mairie 2000 sur le Feder, 2011)

- **Et aussi :**

- Le maire et le sport (septembre 2009), de Patrick Bayeux, chez Berger-Levrault (49 €)

DES SERVICES SPÉCIFIQUES

Mairie 2000

Conçue en 1985 par l'AMF, la CDC et la CAECL (devenue ensuite Dexia Crédit Local), Mairie 2000 a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

• Les actions

L'assistance financière, qui se double souvent de conseils techniques et pédagogiques, constitue le socle de l'action de Mairie 2000, agissant comme un levier non négligeable sur l'activité de formation des associations départementales de maires.

Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. L'association joue également un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales dont l'AMF assure la représentation sur le plan national et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels adhérents de l'association. Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents.

En 2014, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, Mairie 2000 proposera aux élus un dispositif d'accueil d'envergure nationale qui leur permettra de se former aux fondamentaux de l'exercice du mandat.

• Les instances dirigeantes

Président : Jacques Pélissard (AMF),
Présidente déléguée : Françoise Gatel (AMF)
Secrétaire général : Jean Launay (AMF)
Trésorier : Michel Blanc (Dexia)
Directeur général : Rollon Mouchel-Blaisot
Chargée de mission : Nathalie Dotres

• Les partenaires de MAIRIE 2000

Les membres fondateurs :
 AMF
 Caisse des dépôts et consignations
 Dexia Crédit Local



• Les membres adhérents

ADEME
 CNP-Assurances
 CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes)
 Eco-Emballages
 EDF
 FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances),
 FFTELECOM
 FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement),
 FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau)
 France Télécom
 GDF SUEZ
 Groupe La Poste
 MNT
 Ordre des géomètres experts
 RTE (Réseau de Transport de l'Électricité)
 SACEM
 SMACL
 UGAP

CHIFFRES-CLEFS 2012 :

- Budget annuel : 525 000 €
- Nombre de salariés : 2
- Nombre de partenaires : 21
- Nombre d'associations bénéficiaires des aides : 72
- Nombre de réunions subventionnées : 912
- Montant des aides accordées : 357 307 €
- Nombre de participants déclarés : 38 713

Fonpel

Créé à l'initiative de l'AMF en 1993, le fonds de pension des élus locaux, FONPEL, est un régime de retraite supplémentaire

• Le régime de retraite supplémentaire des élus

Fonpel permet aux élus locaux de se constituer, à tout âge et à leur convenance, une retraite complémentaire par capitalisation. Pendant toute la durée de leurs mandats, les affiliés approvisionnent leur compte individuel. Dès 55 ans, même s'ils sont encore en activité, la rente issue de cette capitalisation complète leur retraite IRCANTEC et augmente ainsi leurs ressources disponibles.

• Principales caractéristiques

Cotiser à sa convenance

Au moment de leur affiliation, les élus choisissent le taux de cotisation (4%, 6% ou 8% de l'indemnité perçue) qui leur convient. Plus avantageux encore, le rachat total ou partiel des années de mandat postérieures au 31 mars 1992 est encore possible. Néanmoins, le rapport d'information de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale sur le « statut de l'élu », présenté par MM. Doucet et Gosselin le 19 juin 2013, prône de rendre obligatoire la constitution d'une retraite par rente mais, en revanche, propose la suppression de la possibilité de rachats de points pour une période antérieure au mandat en cours. Il est possible de souscrire autant de contrats que de mandats indemnisés.

Doubler son épargne

La collectivité verse automatiquement un abondement identique à la cotisation de l'élu sans délibération particulière - disposition prévue par l'article L. 2321-2 du CGCT relatif aux dépenses obligatoires des collectivités.

Profiter d'une rente sécurisée dès 55 ans

Les affiliés peuvent demander le versement de leur retraite à partir de 55 ans. La rente à vie est revalorisée régulièrement. Elle est sécurisée et garantie.



Gestion administrative des adhésions et des prestations :

Caisse des Dépôts

Gestion financière :

CNP Assurances, Allianz et AXA

Gestion commerciale :

DS Services - FONPEL

FONPEL en chiffres au 31 décembre 2012 :

8 833 adhérents actifs

3 810 bénéficiaires de rentes trimestrielles

5,7 M€ de prestations versées

14 763 K€ de cotisations perçues

Renseignements et demandes de simulation personnalisée et gratuite :

DS-SERVICES FONPEL-CS 80002-18020 BOURGES CEDEX

Tél : 02 48 48 21 40- Fax: 02 48 48 21 41

Courriel : fonpel@ds-services.fr

Site : www.fonpel.com

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

L'AMF forme avec les 101 associations départementales de maires un réseau efficace et performant qui permet de bien connaître les préoccupations des élus de terrain et de les relayer utilement auprès des pouvoirs publics, mais aussi de les informer régulièrement des démarches entreprises au niveau national.

• Charte du réseau

La quasi-totalité des associations départementales ont porté à connaissance de leurs instances la nouvelle charte qui formalise et consolide les liens existants entre l'AMF et son réseau d'associations départementales, qui permet aux adhérents une meilleure visibilité des actions entreprises par les membres du réseau vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires et qui renforce la mutualisation des moyens et compétences.

• Un renforcement de l'aide de l'AMF à la structuration des associations départementales

Dans le cadre du renforcement au sein du réseau de la mutualisation des moyens et des compétences, les aides dégressives de l'AMF aux associations départementales peuvent désormais prendre en compte la création d'un poste mutualisé entre plusieurs associations départementales.

• Relations financières AMF – associations départementales

L'AMF reconnaît le rôle essentiel des associations départementales pour promouvoir les adhésions et collecter les cotisations nationales.

À ce titre, et afin de renforcer les actions que les AD peuvent développer, l'Assemblée générale de l'AMF, réunie à l'occasion du 95^e congrès, a validé les propositions d'un groupe de travail commun AMF-AD et notamment le versement de la ristourne de 7,5% attribuée par l'AMF dès la fin du mois de septembre dès lors que la totalité des cotisations ont été versées à l'AMF avant le 30 juin.

• Un lien étroit avec l'ANDAM

Pierre Jarlier, vice-président de l'AMF, a représenté le président Jacques Pélissard à l'occasion du 22^e congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations de maires sur le thème du positionnement des associations départementales à la veille des élections municipales. L'ANDAM organise régulièrement, pour l'ensemble de ses adhérents, des sessions de formation afin de renforcer leur rôle d'information et de conseil auprès de leurs adhérents (ingénierie territoriale, mutualisation des services, préparation des élections municipales).

• Des échanges réguliers

L'AMF organise chaque trimestre, à l'attention des responsables d'AD, une réunion permettant d'évoquer, sur une journée, les problèmes d'actualité et d'échanger avec les responsables de services et conseiller techniques de l'AMF. À ces réunions s'ajoute une rencontre lors du Congrès entre le bureau exécutif de l'AMF et les présidents et directeurs des associations départementales de maires.

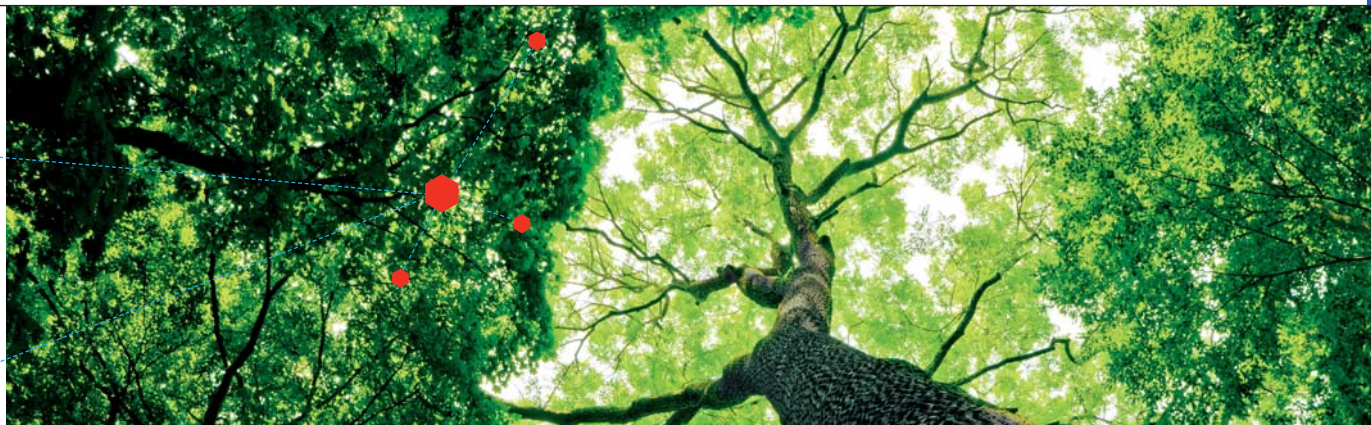


• L'AMF toujours plus présente dans les départements

Jacques Pélissard, président de l'AMF, a effectué plusieurs déplacements dans les associations départementales : inauguration du Salon et intervention aux Rencontres Est-Collectivités organisés par l'Association départementale des maires du Haut-Rhin, participation au congrès départemental des maires du Tarn, inauguration du Carrefour des maires et des élus locaux du Doubs, assemblée générale annuelle de l'Union des maires de l'Oise, participation au lancement de la fiche pédagogique sur le

rôle du maire par l'AD des Hauts-de-Seine, participation aux Assises de l'Association des maires d'Île-de-France, participation aux assemblées générales de maires de Nouvelle Calédonie, de l'Aude, du Rhône et de la Mayenne.

En outre, les permanents de l'AMF sont intervenus à 60 reprises, à l'invitation des associations départementales, dans des réunions d'information.



LA VITALITÉ DU RÉSEAU DES 101 ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Cette année, les associations départementales ont encore renforcé leur rôle d'information auprès des élus. Elles ont mis en œuvre de nombreuses initiatives nouvelles, développé les partenariats, enrichi les moyens de communication.

Sites internet

Neuf associations départementales ont mis en place ou rénové leur site internet :

- Gers : www.adm32.fr
- Haute-Loire : www.amf43.fr
- Marne : www.maires51.fr
- Meuse : www.mairesdemeuse.com
- Nièvre : www.unionamicaledesmairesnièvre.fr
- Oise : www.umo.asso.fr
- Haute-Saône : www.amf70.org
- Vaucluse : www.amv84.asso.fr
- Hauts-de-Seine : logiciel pour mal voyants et personnes lisant difficilement sur le site www.amd92.fr



Publications

Nouvelles lettres d'information :
Meuse.
Haute-Saône.
Seine-Maritime.



Guides

- Élections municipales
- Archives des communes et leurs groupements
- Baux ruraux, voirie et sécurité routière (AD Meurthe-et-Moselle)
- Interdiction du brûlage des déchets verts
- Lutte contre l'habitat indigne (AD Vosges)
- Rôle du Maire (AD Hauts-de-Seine).

Manifestations

- 1^{er} salon des maires des Pyrénées-Orientales.
- 1^{er} salon des Maires des Hautes-Alpes.
- 1^{er} salon de la Communauté publique et des collectivités de l'Hérault.
- 1^{er} salon des Maires de l'Ardèche.
- AD Vaucluse et Gard avec les chambres de commerce et d'industrie.
- Participation au salon ORIZON, Salon professionnel des éco-solutions.
- Vendée : 1^{er} salon de l'emploi territorial.
- Haute-Savoie : 1^{er} petit déjeuner des femmes élus.
- Territoire de Belfort : organisation du concours ECO-Energie, environnement destiné à récompenser les collectivités du département pour leurs réalisations en matière d'économie d'énergie et de développement durable.



Initiatives

- Premières assises de la ruralité des Hautes-Alpes.
- Loi du 28 mai 2013 sur les biens de section issue du travail de l'association des maires du Cantal.
- Charte départementale des Ardennes « valoriser votre territoire ».
- Mise en place avec l'Agence Seine-Normandie d'une « classe d'eau » des élus du Loiret, cycle de formation autour de la gestion et de la prévention de l'eau (Loiret).
- 1^{er} trophée de la presse municipale et internationale de Haute-Savoie.
- 1^{re} rencontre des décideurs du Val d'Oise.
- Création d'un annuaire électronique des élus et collaborateurs d'élus (Hauts-de-Seine).

Nouveaux présidents d'associations départementales

- Aisne :** Antoine LEFEVRE
- Essonne :** Jean-Raymond HUGONET
- Hérault :** Christian BILHAC
- Val-de-Marne :** Jean-Claude GENDRONNEAU

Nouveaux permanents d'associations départementales

- Isère :** Geneviève BILLET
- Lot-et-Garonne :** Jean BIZET
- Savoie :** Isabelle ROBERT
- Seine-et-Marne :** Aurélie GRAFFAGNINO
- Vosges :** Anne FERRETTI

LES MOYENS FINANCIERS



Jean Launay

Maire de Bretenoux (46)

Député du Lot

Trésorier de l'AMF

Rapport sur les finances de l'AMF Exercice 2012

Malgré un gel de ses produits et une baisse de son excédent, l'Association continue de développer ses actions au service des adhérents.

À la clôture du 31 décembre 2012, notre Association dégage un excédent de 1 072 068 € contre 1 575 644 € à la clôture de l'exercice 2011. Nos produits d'exploitation ont progressé de moins de 1 %, nos charges d'exploitation ont progressé de plus de 12 %.

Ces écarts sont l'exact reflet de notre activité et des décisions prises par votre Bureau. Depuis plus de cinq ans, j'ai en effet proposé au Bureau de l'AMF un quasi gel systématique de nos produits, qu'il s'agisse des cotisations qui sont ajustées à moins de 0,1 % d'augmentation en moyenne par an, des droits d'inscriptions pour le Congrès, qui sont maintenus à 90 € pour la 6^e année consécutive, ou des abonnements au magazine *Maires de France* qui sont gelés depuis cinq ans.

Dans le même temps, nous voulons bien sûr que notre activité se développe à votre service et nous décidons des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Association, ainsi qu'à la sauvegarde de son patrimoine immobilier quai d'Orsay à Paris.

C'est la raison pour laquelle, après avoir démoli un bâtiment vétuste de fond de cour pour reconstruire un immeuble moderne et fonctionnel qui nous permet notamment d'accueillir le Comité Directeur de l'AMF, nous avons engagé des travaux d'ampleur dans le bâtiment qui donne sur le quai d'Orsay.

Ces travaux ont duré 14 mois, se sont achevés en octobre 2013 et ont rendu nécessaire le déplacement de 2/3 du personnel dans des locaux loués. Le compte de résultat au 31 décembre 2012 est donc impacté par cette opération, et le sera plus encore en 2013.

Tout comme mon prédécesseur, j'ai toujours veillé à ce que ces décisions de dépenses exceptionnelles soient prises à la stricte condition qu'elles ne soient pas financées par des augmentations de tarifs supportées par nos adhérents.

Le niveau des charges dites courantes est évidemment en nette augmentation (+ 9 %) pour les raisons évoquées ci-dessus mais la charge prépondérante reste la masse salariale qui représente 50,9 % de nos charges d'exploitation.



La part des cotisations dans nos produits est parfaitement stable puisqu'elles représentent 66 % du montant total de nos produits d'exploitation, et près de 73 % des produits de nos services aux adhérents (cotisations, congrès et salon, publications). La part des cotisations des intercommunalités dans les cotisations totales est de 11 %.

J'ai mis en œuvre en 2013 le nouveau système d'abattements et de ristournes accordés aux associations départementales qui collectent les cotisations nationales, comme je vous l'avais annoncé en 2012.

Par ailleurs, une aide financière nouvelle a été créée au profit des associations départementales qui choisissent de mutualiser les emplois et compétences. Dans un contexte économique et financier restreint, l'existence d'un réseau national est une force qui doit être utile à tous et l'AMF se doit d'être présente aux côtés des associations départementales qui en font la demande.

En conclusion, les finances de votre Association nous permettent de poursuivre nos actions, et d'envisager la réalisation d'opérations exceptionnelles en 2014, liées au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires.

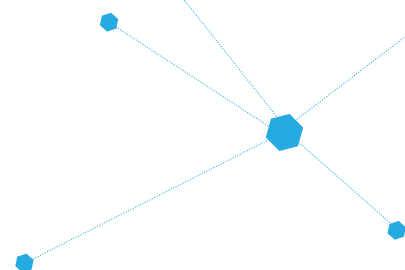
Ainsi, nous avons décidé de rééditer le « Guide du maire » et le « Guide du président d'intercommunalité » qui seront adressés à chaque adhérent dans les jours qui suivront leur élection. Les experts de l'AMF seront également très sollicités pour intervenir dans les « universités des maires » organisées par les associations départementales et Mairie 2000.

L'année prochaine sera donc fertile en actions concrètes au profit de nos adhérents : je le répète chaque année, notre seule ambition est votre réussite et le soutien du plus grand nombre est indispensable à notre action.

Vous serez appelés, lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu pendant le 96^e Congrès en novembre prochain, à approuver les comptes 2012 et à vous prononcer sur le taux des cotisations 2014.

Je vous remercie de votre confiance.

Jean LAUNAY



AMF

2013

Un nouveau système d'abattement sur cotisations mis en œuvre pour les AD.

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 17 septembre 2013

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	2012	2011
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	169 723	109 399
Immobilisations corporelles	10 800 807	10 474 185
Immobilisations financières	171 400	69 194
Total	11 141 930	10 652 778
Actif circulant		
Stocks	38 950	30 263
Créances	2 371 631	2 189 093
VMP et disponibilités	16 818 125	16 200 465
Total	19 228 706	18 419 821
Charges constatées d'avance	37 981	57 397
TOTAL ACTIF	30 408 616	29 129 996

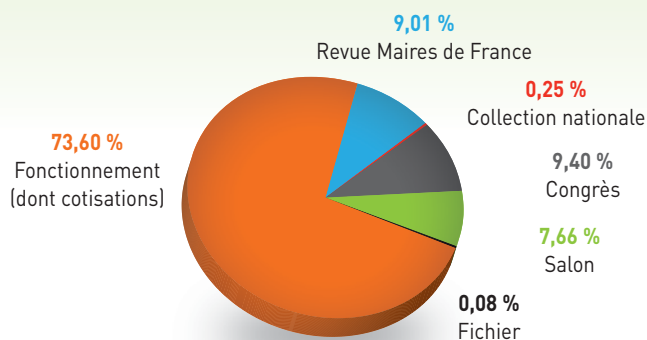
PASSIF	2012	2011
Capitaux propres		
Fonds de réserve	26 706 508	25 130 864
Résultat de l'exercice (excédent)	1 072 068	1 575 644
Total	27 778 576	26 706 508
Provision pour risques et charges	447 874	404 438
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	8 207	23
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	564 797	653 273
Dettes fiscales et sociales	1 226 280	1 174 785
Dettes sur immo. et comptes rattachés	262 059	3 447
Autres dettes	88 898	155 616
Produits constatés d'avance	31 924	31 905
Total	2 182 165	2 019 049
TOTAL PASSIF	30 408 616	29 129 996

**COMPTE DE RÉSULTAT
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

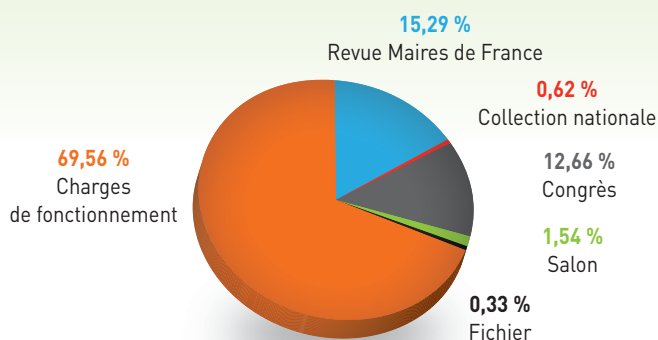
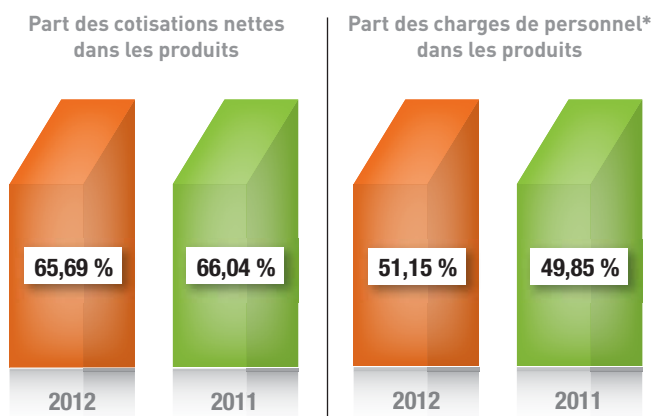
	2012	2011
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	11 311 067	11 385 911
Autres	834 527	642 921
Total	12 145 594	12 028 832
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	[8 666]	[862]
Achats et Charges externes	3 470 543	2 872 510
Impôts, taxes et versements assimilés	641 322	552 973
Salaires et traitements	3 952 021	3 760 256
Charges sociales	1 963 638	1 909 037
Dotations	1 225 245	1 067 147
Autres charges	382 997	206 223
Total	11 627 099	10 367 284
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	518 495	1 661 548
Produits financiers	601 808	263 445
Charges financières	8 398	259 958
RÉSULTAT FINANCIER	593 410	3 487
Résultat courant avant impôts	1 111 905	1 665 035
Produits exceptionnels	15 973	
Charges exceptionnelles	5 741	11 024
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10 232	(11024)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	50 069	78 367
Total des produits	12 763 375	12 292 277
Total des charges	11 691 307	10 716 633
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 072 068	1 575 644

LES GRANDES MASSES

Produits par activité (en milliers d'euros)		12 160
Fonctionnement (dont cotisations)	73,60 %	8 950
Revue Maires de France	9,01 %	1 096
Collection nationale	0,25 %	30
Congrès	9,40 %	1 142
Salon	7,66 %	932
Fichier	0,08 %	10



Charges (en milliers d'euros)		11 682
Charges de fonctionnement	69,56 %	8 126
Revue Maires de France	15,29 %	1 786
Collection nationale	0,62 %	73
Congrès	12,66 %	1 479
Salon	1,54 %	180
Fichier	0,33 %	38

**QUELQUES RATIOS SIGNIFICATIFS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012**

* Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires



L'AMF

TROMBINOSCOPE

Le Bureau de l'AMF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



André ROSSINOT
Nancy (54)
Président de la CU du Grand Nancy

PRÉSIDENT



Jacques PÉLISSARD
Lons-le-Saunier (39)
Président de la CA de Lons-le-Saunier

1^{er} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ



André LAIGNEL
Issoudun (36)
Président de la CC du Pays d'Issoudun

TRÉSORIER GÉNÉRAL



Jean LAUNAY
Bretenoux (46)



Michel BOURGAIN
L'Île-Saint-Denis (93)
Président de la CA de Plaine Commune



Robert CABÉ
Aire-sur-L'Adour (40)
Président de la CC d'Aire-sur-L'Adour



Gilles CARREZ
Le Perreux-sur-Marne (94)
Vice-président de la CA de la Vallée de la Marne



Jean-Marie DARMIAN
Créon (33)



François DELUGA
Le Teich (33)
Vice-président de la CA du Bassin d'Arcachon Sud



Christian ESTROSI
Nice (06)
Président de Nice Côte d'Azur Métropole



Françoise GATEL
Châteaugiron (35)
Présidente de la CC du pays de Châteaugiron



Jean GIRARDON
Mont-Saint-Vincent (71)
Président de la CC Autour du Mont Saint-Vincent



Jacqueline GOURAULT
La Chaussée Saint-Victor (41)



Charles GUENÉ
Vaux-sous-Aubigny (52)
Président de la CC de Prauthoy-en-Montsaigeonnais



Annie GUILLEMOT
Bron (69)
Vice-présidente de la CU du Grand Lyon



Pierre JARLIER
Saint-Flour (15)
Président de la CC du Pays de Saint-Flour



Élisabeth LAMURE
Gleizé (69)
Vice-présidente de la CA de Villefranche-sur-Saône



Philippe LAURENT
Sceaux (92)
Vice-président de la CA Les Hauts-de-Bievre



Agnès LE BRUN
Morlaix (29)



Gilles LEPROUST
Allonnes (72)
Vice-président de la CU Le Mans Métropole



Valérie LÉTARD
Présidente de la CA Valenciennes Métropole (59)



Hervé MARSEILLE
Meudon (92)
Vice-président de la CA du Grand Paris Seine Ouest



Patrick MASCLET
Arleux (59)
Vice-président de la CA du Douaisis



Didier MATHUS
Montceau-les-Mines (71)
Vice-président de la CU Creusot Montceau



Denis MERVILLE
Sainville (76)
Vice-président de la CC de Saint-Romain-de-Colbosc



Martial PASSI
Givors (69)
Vice-président de la CU du Grand Lyon



Catherine PEYGE
Bobigny (93)
Vice-présidente de la CA Est Ensemble



Jean PRORIOL
Beauzac (43)
Vice-président de la CC des Marches du Velay



Jean-Louis PUISSEGUR
Pointis-Inard (31)
Vice-président de la CC du Haut Comminges



François PUPPONI
Sarcelles (95)



Pierre-Alain ROIRON
Langeais (37)
Vice-président de la CC Touraine Nord Ouest



Christophe ROUILLON
Coulaines (72)
Vice-président de la CU Le Mans Métropole



Martial SADDIER
Bonneville (74)
Président de la CC Faucigny-Glières



Christophe SIRUGUE
Chalon-sur-Saône (71)
Président de la CA du Grand Chalon



Marlène THIBAUD
Camaret-sur-Aigues (84)
Vice-présidente de la CC d'Aygues Duvèze en Provence



Michel VERGNIER
Guéret (23)
Président de la CA du Grand Guéret

CC : communauté de communes
CA : communauté d'agglomération
CU : communauté urbaine

Le Comité directeur





Les présidents d'associations départementales de maires





L'organigramme des services de l'AMF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

André Rossinot

PRÉSIDENT

Jacques Pélissard

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

André Laignel

TRÉSORIER GÉNÉRAL

Jean Launay

Chef de cabinet
Caroline Girard
 01 44 18 13 85
 Assistantes :
 Florence Laparra / 01 44 18 13 56
 Emilia Sardo / 01 44 18 13 54

Chargé de mission auprès du directeur
Éric Pareydt
 Assistante :
 Emilia Sardo / 01 44 18 13 54

Communication et presse
Marie-Hélène Galin
 Martine Chéradame,
 Thomas Oberlé
 Assistante :
 Patricia Paoli / 01 44 18 13 61

Maires de France
Antoine Blouet
 Stéphane Camara,
 Christine Nemaq,
 Samantha Rauch
 01 44 18 14 21

Maire-Info
Christine Nemaq
 01 44 18 14 46
 Emmanuel Guillemain d'Echon
 Franck Lemarc

Relations avec le Parlement
Alexandre Touzet
 01 44 18 13 81
 Assistante :
 Nathalie Sebban / 01 44 18 51 90

Europe et affaires internationales
Carole Esclapez
 01 44 18 13 86
 Julia Barbier
 Assistante :
 Nathalie Sebban / 01 44 18 51 90

Prévention des pollutions
Sylviane Oberlé
 01 44 18 13 78
 Assistante :
 Sandrine Wieczorek / 01 44 18 14 04

Développement durable
Gwénola Stéphan
 01 44 18 14 06
 Pauline Delaère Papin
 Assistante :
 Sandrine Wieczorek / 01 44 18 14 04

Sécurité et territoires ruraux
Jean-Christophe Le Neindre
 01 44 18 14 17
 Assistante :
 Émilie Sardo / 01 44 18 13 54

Directeur général
Rollon Mouchel-Blaisot
 Assistantes :
 Catherine Filaine / 01 44 18 13 51
 Élodie Vin / 01 44 18 14 42

Directrice adjointe
Agnès Reiner
 Assistantes :
 Élodie Vin / 01 44 18 14 42
 Sylvie André / 01 44 18 14 27

Direction des finances et des moyens généraux
Carine Collard
 Anne-Marie De Araujo,
 Sophie Lasseron
 David Le Chevrel,
 Marie-Claude Nancey,
 Yvette Nicolazo, Jean-Marc Pire
 Assistante :
 Agnès Legras / 01 44 18 51 92

Budget et comptabilité
Laurence Marilly
 01 44 18 13 66

Systèmes d'information
Philippe Letourneux
 Ernesto Araujo,
 Pierre-Daniel Ponson
 01 44 18 13 63

Ressources humaines
Claire Agostini
 01 44 18 14 19

Mairie 2000
Nathalie Dotres
 Assistante :
 Delphine Breure / 01 44 18 13 97

Fonpel
Jean-Alain Benezech
 01 44 18 14 01
 Assistante :
 Delphine Breure / 01 44 18 13 97

Chargé de mission
Alexis Lasseur
 Agnès Gaubert
 01 44 18 13 58

Intercommunalité et territoires
Marie-Cécile Georges
 Hélène Guinard, Alexandre Huot
 Assistante :
 Nathalie Sebban / 01 44 18 51 90

Action sociale, éducative, sportive et culturelle
Marie-Claude Serres-Combourieu
 Valérie Brassart, Sébastien Ferriby,
 Sarah Othmann
 Assistantes :
 Corinne Vitte, Patricia Nzinga
 01 44 18 13 72 / 01 44 18 14 13

Administration et gestion communales
Geneviève Cerf-Casau
 Geoffroy Adamczyk, Judith Mwendo,
 Véronique Picard, Julie Roussel
 Assistantes :
 Maria Kiefer, Akila Harissene
 01 44 18 13 77 / 01 44 18 13 74

Conseil juridique et documentation
Annick Pillevesse
 Ann-Charlotte Bérard-Walsh,
 Thierry Cotrébil, Nathalie Fourneau,
 Barbara Treutenaere
 Assistantes :
 Sylvie André, Patricia Nzinga
 01 44 18 14 27 / 01 44 18 14 13

Finances et fiscalité locales
Nathalie Brodin
 Claire Gekas-Grandjean,
 Soraya Hamrioui
 Assistantes :
 Michèle Feutren, Akila Harissene
 01 44 18 13 71 / 01 44 18 13 74

Ville, urbanisme, habitat et transports
Sylvain Bellion
 Charlotte de Fontaines,
 Florence Masson,
 Assistante :
 Anne Fossier / 01 44 18 14 30



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr



Logo
imprim
vert

Logo
PEFC